



Le Mans Métropole
Direction du Développement Urbain

Rapport annuel sur

Prix et Qualité
DU SERVICE PUBLIC

de l'Eau et de l'Assainissement

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L 222 45 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Contact : eau@lemans.fr

SOMMAIRE

Introduction

LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT p 4

- Les compétences p 4
- Le fonctionnement p 6
- Les indicateurs de performance p 6

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT p 7

- Le prix du service p 7
- La facturation p 9

LE SERVICE DE L'EAU p 11

- La production de l'eau potable p 11
- La distribution de l'Eau p 13
- Le rendement du réseau p 17
- La qualité de l'eau p 18
- Indicateurs financiers p 18
- Les travaux 2016 p 21

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT p 22

- La collecte des eaux usées et eaux pluviales p 23
- La police des réseaux (Autorisations, Contrôles et Conformités) p 24
- La surveillance des réseaux p 24
- L'entretien des réseaux p 26
- La gestion des eaux pluviales p 27
- L'épuration des eaux usées p 27
- Les indicateurs financiers p 35
- L'assainissement non collectif p 39
- Les travaux 2016 p 41

LES PROJETS 2017 p 41

LES ANNEXES p 42

CHIFFRES CLES

Eau

- 1,041 € HT prix du m³ d'eau
- 1 usine de production (eaux de surface = 100 % de la ressource)
- 32 976 m³ produits en moyenne par jour
- 12 069 256 m³ d'eau distribuée
- 564,04 km de réseaux
- 10 réservoirs avec une capacité de 54 271 m³

Assainissement

- 1,773 € m³ TTC
- 6 stations d'épuration
- 122 postes de pompage
- 6 bassins de stockage
- 1 230 km de réseaux



Introduction

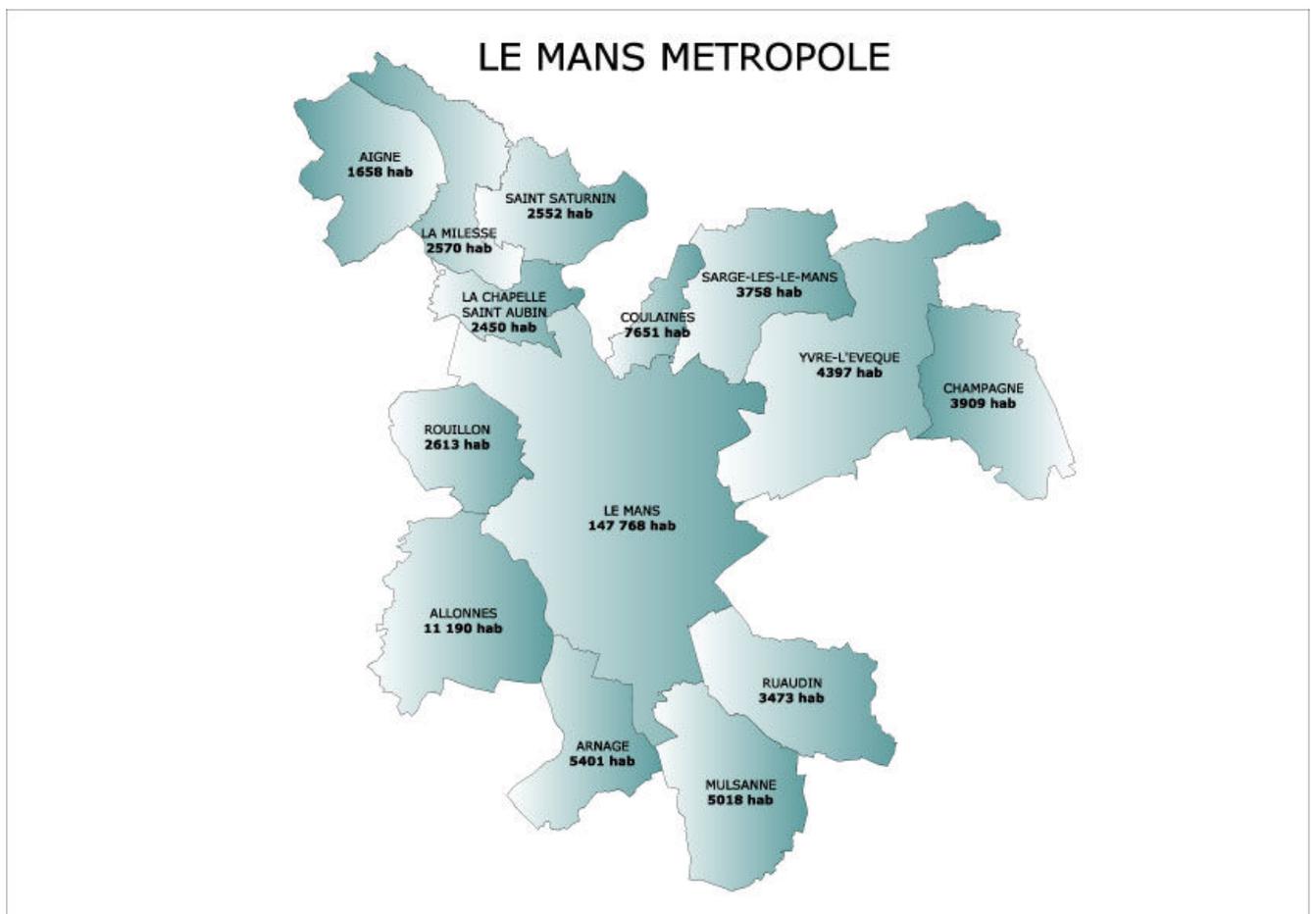
Depuis la Loi du 02 février 1995, le Maire ou le Président de l'EPCI devait présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, au Conseil de la Collectivité, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau et d'assainissement. Or depuis le décret 2015-1820 de décembre 2015, ce rapport peut être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice.

L'arrêté du 18 novembre 2015 porte approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne (SDAGE) pour la période 2016-2021. L'objectif d'avoir près de deux tiers des eaux de Loire Bretagne ayant retrouvé un bon état écologique d'ici à 2015 a été repoussé à 2021.

Les Services d'Eau et d'Assainissement doivent intégrer ces objectifs dans leurs techniques de travail. Les enjeux du cycle de l'eau auxquels le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole s'attache à répondre :

- Garantir l'alimentation en eau des habitants en quantité et en qualité suffisantes
- Préserver et consolider les ressources en eau actuellement exploitées (procédés de traitement adaptés aux évolutions réglementaires et à la qualité de la ressource sur le site de production)
- Garantir un prix de l'eau juste et accessible pour tous
- Protéger les milieux aquatiques

Territoire : Le Mans Métropole compte 14 communes et totalise 204 408 habitants (données Insee de janvier 2017)



LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'Eau potable et l'Assainissement des eaux usées sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial.

- Leurs budgets doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.
- Ils sont financés par une redevance payée par les usagers, qui permet de couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement relatives à l'exécution du Service.
- Ils doivent disposer d'un Règlement de Service, document qui définit les prestations assurées, les obligations de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Au service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole, il existe un règlement du Service de l'Eau potable (2002), un règlement d'Assainissement (2002) et un règlement d'assainissement non collectif (2005).

- Ils peuvent être exploités directement par la Collectivité ou bien être confiés à un délégataire public ou privé.

Le Mans Métropole a fait le choix d'exploiter directement le Service de l'Eau et de l'Assainissement en Régie, avec son propre personnel, d'assurer lui-même le suivi, l'entretien des installations, la facturation et la gestion des usagers, sauf pour la station d'épuration de la Chauvinière, et les communes de Champagné, Aigné, Saint Saturnin, La Milesse dont les ouvrages sont exploités par Véolia.

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement est doté d'une autonomie financière, cependant les décisions sont prises par l'Assemblée délibérante de Le Mans Métropole.

Les compétences d'eau potable et d'assainissement

L'Eau potable et l'Assainissement sont des compétences obligatoires pour les communes ou pour les communautés urbaines constituées. Elles sont définies strictement par le CGCT (art. L2224-7 et L2224-8).

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole assume les compétences « eau potable et assainissement » depuis leur transfert réalisé en 1972 par la Ville du Mans à la Communauté Urbaine du Mans à l'occasion de sa création. Il regroupe depuis 1999 les deux services de l'Eau et l'Assainissement. Ses missions s'exercent du prélèvement de l'eau dans son milieu naturel jusqu'à son rejet dans les cours d'eau.

Eau potable :

Cette compétence Eau Potable est exercée sur la Ville du Mans directement et exclusivement par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, en régie. Pour les autres communes membres de Le Mans Métropole, cette compétence est exercée par le SMAEP (Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle). Par ailleurs, le Service de l'Eau et de l'Assainissement fournit au SMAEP de l'eau potable selon une convention de « vente en gros ».

Assainissement

Cette compétence Assainissement est exercée sur quasiment l'ensemble du territoire communautaire par le Service de l'Eau et de l'Assainissement en régie sauf :

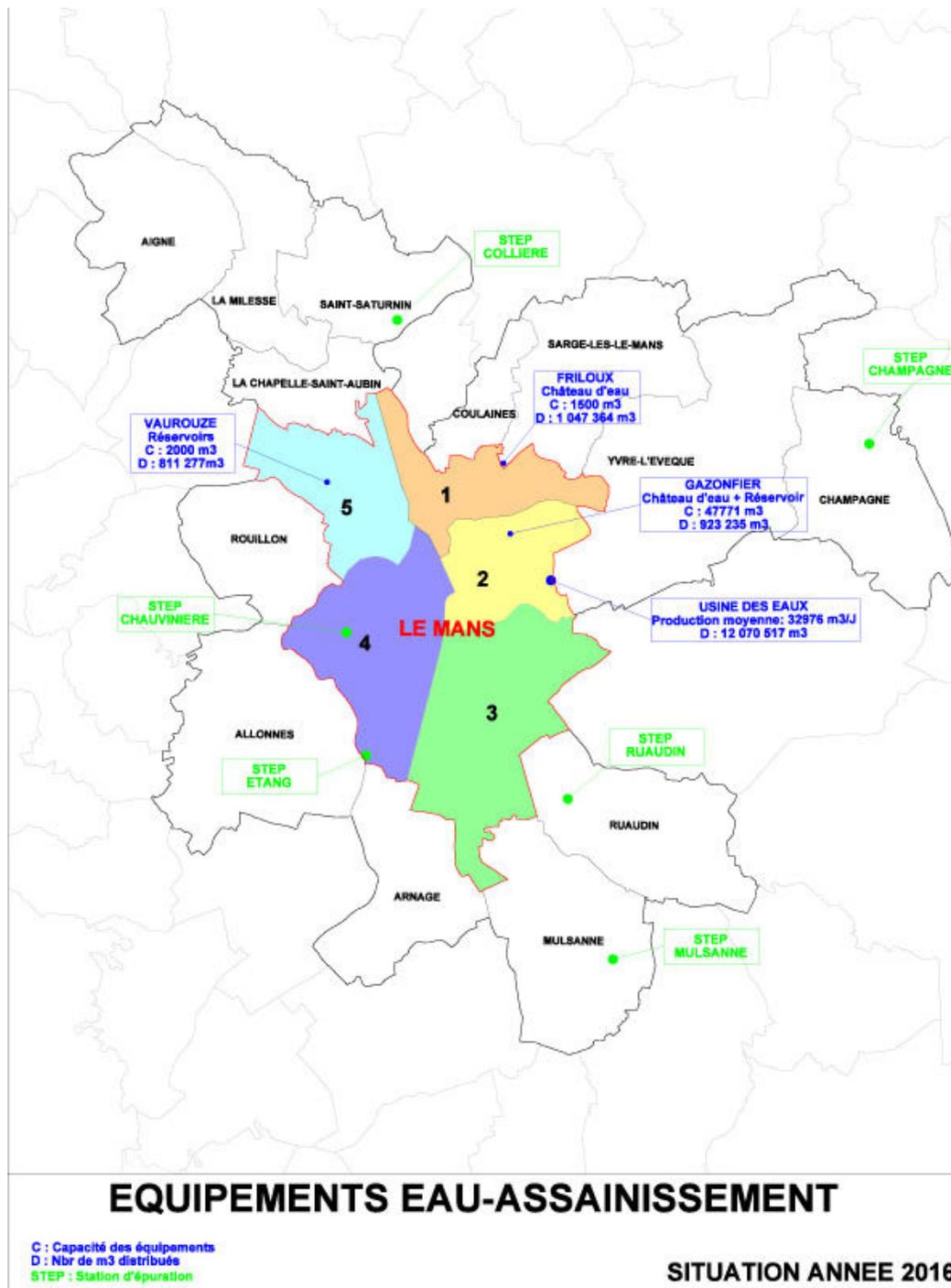
1. sur la commune de Champagné arrivée au sein de LMM au 01/01/2013 où la compétence eaux usées est assurée par Délégation de Service Public jusqu'en 2017.

2. sur les communes de Aigné, La Milesse et Saint Saturnin, arrivées au sein de LMM au 01/01/2013 puisque cette compétence est assurée par Délégation de Service Public jusqu'en 2021.

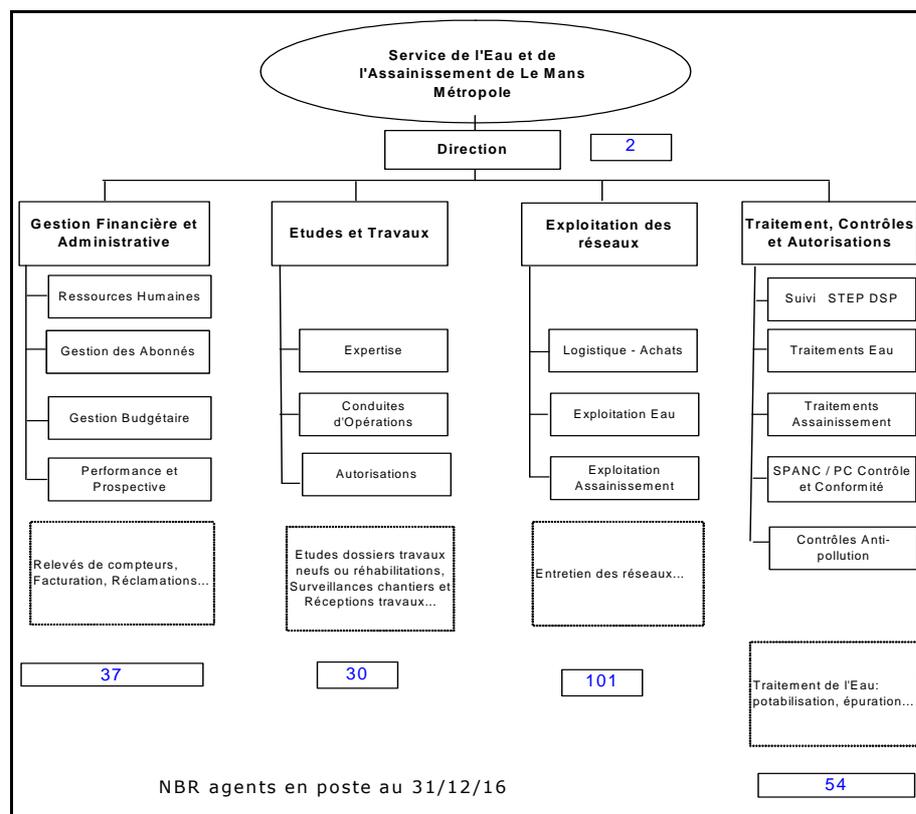
Les eaux usées doivent être collectées et traitées avant de retourner à la rivière.

C'est la mission des stations d'épuration (la Chauvinière, les Etangs, Mulsanne, Collière, Champagné, Ruaudin).

Infrastructures Eau potable et Assainissement au 31/12/2016 :



Le fonctionnement du service Eau et Assainissement



Nombre d'agents au Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole		224
Siège administratif (avenue Bollée)	75	33,48 %
Stations d'épuration (Chauvinière Etangs)	74	33,04 %
Usine de production eau potable Epau	75	33,48 %
Catégorie A	2,67 %	Catégorie B 9,38 %
		Catégorie C 87,95 %

Indicateurs de performance

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 obligent les collectivités à faire figurer 39 indicateurs dans le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services).

Un indicateur est une information représentative par rapport à un objectif, le résultat de l'observation de l'état d'une activité (Quantité, Qualité, Montant, Temps...)

La performance se définit généralement comme le résultat obtenu par le service dans l'accomplissement de ses missions.

3 thèmes sont abordés :

- Qualité de service aux usagers
- Gestion financière et patrimoniale
- Performance environnementale

Les définitions des indicateurs et les modes de calcul ont été arrêtés par la circulaire du 28 avril 2008. La production de ces indicateurs engendre la mise en œuvre d'un audit interne régulier.

Les indicateurs de performance du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole :
 Voir en annexe n°1 : tableau récapitulatif des indicateurs de 2011 à 2016

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

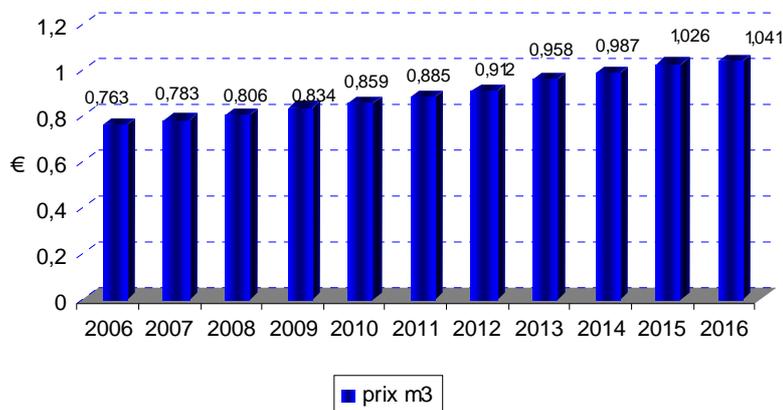
Le prix du service

Le Conseil de Communauté du 17 décembre 2015 a voté par délibération les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables pour l'année 2016.

Ainsi pour une facture eau/assainissement de 120 m³ (référence INSEE), le prix du m³ en 2016 est de 3,72 TTC (y compris taxes et redevances de l'Agence de l'Eau).

D'une collectivité à l'autre le prix de l'eau n'est pas comparable. Les variables à considérer sont d'ordre géographique et technique (nature de la ressource, type de traitement...).

Evolution du prix du m3 d'eau potable LMM

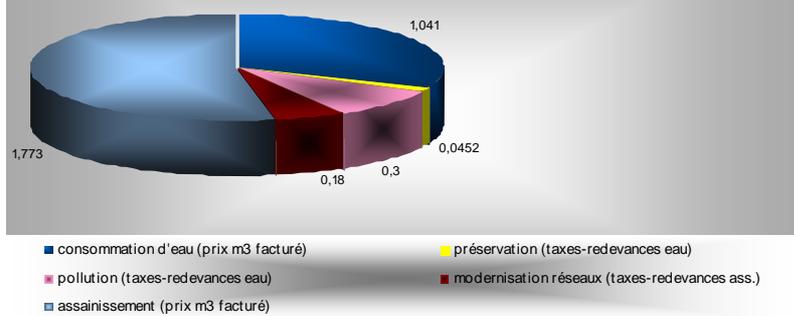


La part eau potable est composée d'une part variable liée au volume consommé par l'abonné et d'une part fixe « abonnement » pour l'entretien de l'alimentation en eau et la location du compteur.

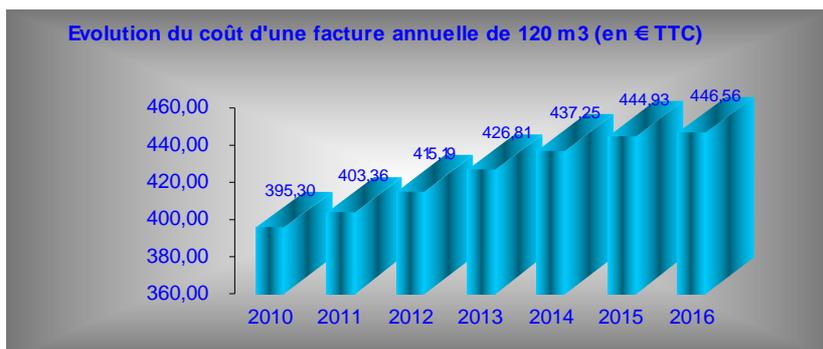
En 2016, c'est un forfait fixé à 2,90 € HT par mois pour un compteur de Ø 15, soit 34,80 € HT par an, quel que soit le volume consommé. A noter que le montant de cette part fixe est plafonné à 30 % du coût global de la part « eau » hors taxes et redevances sur la base d'une facture de 120 m³. Sur cette base, cette partie fixe représente 21,78 % en 2016.

Répartition pour une facture de 1m3 d'eau potable et d'assainissement pour 1 mois en € HT

part consommation, taxes et redevances



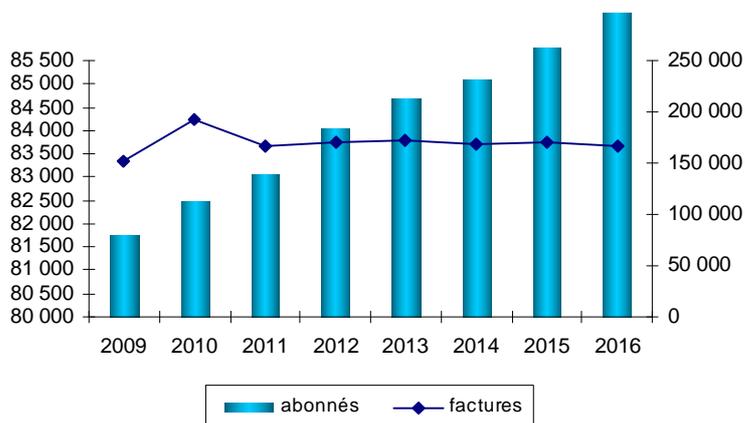
Soit 3,34 € HT /m³ plus 2,90 € HT/mois de part fixe.



En 2017, la facture de 120 m³ s'élève à 448,84 € TTC soit 3,74 € TTC du m³, délibération du Conseil de Communauté du 12 janvier 2017.

La facturation

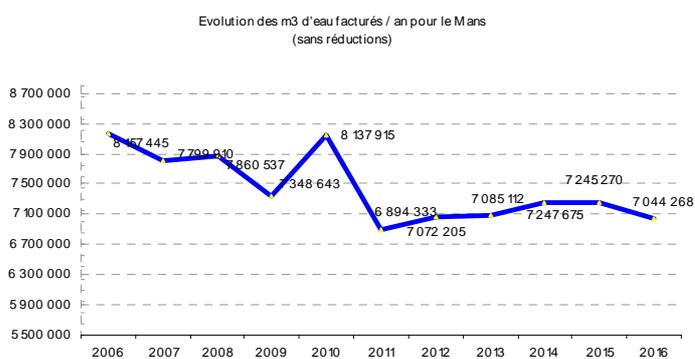
Le service de l'eau compte 86 550 abonnés sur la ville du Mans pour 167 187 factures éditées en 2016.



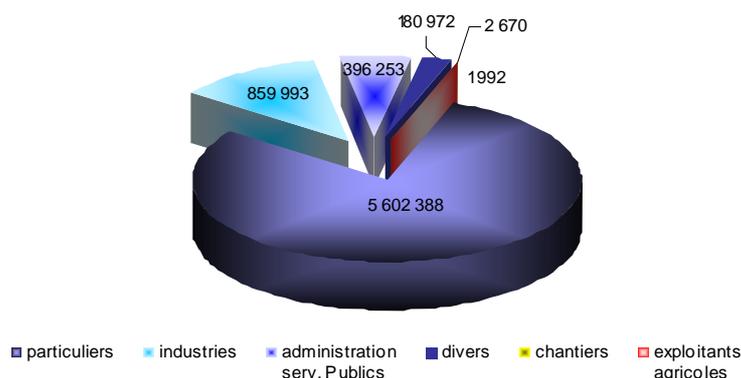
La relève des compteurs a lieu 2 fois par an sur le territoire de la ville du Mans, divisé en 5 secteurs, soit 174 tournées d'environ 500 compteurs, afin de maintenir pour l'utilisateur un calendrier de facturation régulier.

L'eau consommée par les abonnés est facturée par période de 6 mois (2 mois pour les gros consommateurs) et par secteur.

En 2016, 7 044 268 m³ ont été facturés, ce qui représente une diminution de 2,77 % par rapport à l'année 2015.



Répartition des m3 facturés par affectation

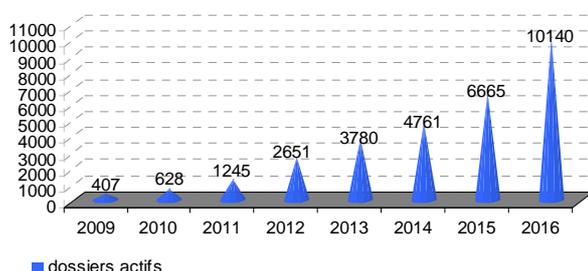


• Le paiement

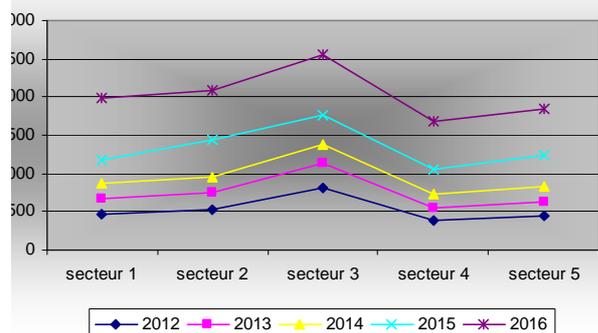
La facture d'eau est à régler auprès du Centre des Finances Publiques (11 boulevard Lamartine au Mans). Elle peut être payée par chèque, TIP, prélèvements semestriels ou mensuels. Sur le site www.lemans.fr des imprimés sont mis à disposition pour le paiement par prélèvements ou mensualisation.

Depuis mai 2013, les paiements des factures d'eau et d'assainissement peuvent être effectués en ligne sur la plateforme du Trésor Public (TIPI).

Nombre total de mensualisations actives par année



Mensualisations actives par secteur



La mensualisation s'applique sur tout le territoire de Le Mans Métropole. Le montant minimum d'une mensualité est de 8 €.

En 2016, 9,95 % des abonnés sont mensualisés et 23,47 % ont un prélèvement automatique semestriel. On peut noter une augmentation de 45,63 % des prélèvements entre 2015 et 2016 due à l'envoi systématique des imprimés de demande de prélèvements avec le contrat d'abonnement.

LE SERVICE DE L'EAU

Le Mans, ville de 148 484 habitants, (réf Insee janvier 2017) est située à la confluence de deux rivières : la Sarthe et l'Huisne.

Le Mans Métropole exerce directement la compétence eau potable sur la commune du Mans uniquement et le SMAEP sur les autres communes Allonnes, Aigné, Arnage, Champagné, Coulaines, la Chapelle Saint Aubin, La Milesse, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Sargé les Le Mans, Saint Saturnin et Yvré l'Evêque.

La production de l'eau potable

- **L'origine de l'eau distribuée : la rivière Huisne**

La Ville du Mans est totalement alimentée en eau potable à partir de l'eau de l'Huisne traitée à l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE).

D'un débit moyen de 17 m³/s, l'Huisne connaît un débit d'étiage assez soutenu (minimum observé 5 m³/s à l'Epau) en raison de son alimentation par de nombreuses sources.

Les caractéristiques de l'eau de l'Huisne varient peu au cours de l'année. Essentiellement bicarbonatée calcique (eau moyennement dure), l'Huisne connaît principalement des dégradations de qualité d'origines domestiques et agricoles.

Les phases de coagulation, décantation, filtration sur sable et désinfection ont été complétées en 1997 par la mise en place, après ozonation et filtration sur charbon actif en grains permettant l'abatement de matières oxydables et surtout la rétention de produits phytosanitaires essentiellement constitués d'herbicides (Atrazine, Simazine) et désinfection à l'eau de javel.

- **L'eau produite à l'Unité de Production d'Eau Potable**

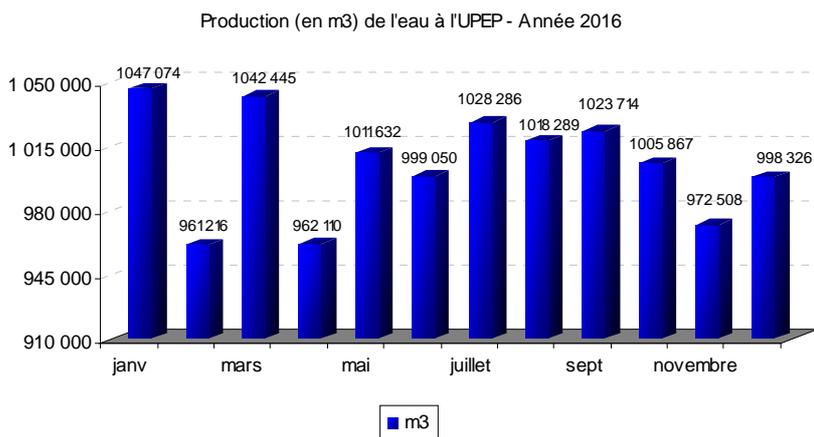
L'UPEP a été construite sur les bords de l'Huisne en 1968 pour la première tranche et en 1975 pour la seconde.

Chiffres clés 2016 de la production de l'UPEP de l'Epau :

- Moyenne : 32 980 m³
- Maximale : 45 588 m³
- Minimale : 27 708 m³
- Rendement énergétique : 0,418 kwh/m³
- Production de terre de décantation : 1 032,44 t

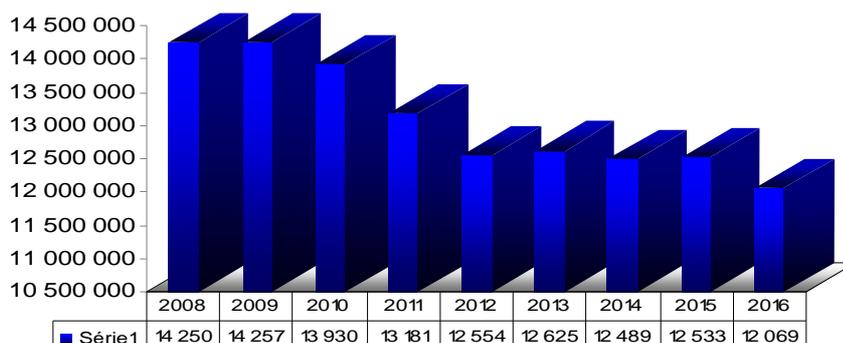
La quantité d'eau élevée par l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau est de **12 070 517 m³** pour l'année 2016 ce qui représente une diminution de 3,64 % par rapport à l'année 2015.

La quantité d'eau réellement distribuée (eau consommée = eau élevée depuis l'usine +/- différence niveau Gazonfier par rapport à l'année N-1) produite depuis l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau s'élève à **12 069 256 m³** pour l'année 2016 ce qui représente une diminution de 3,70 % par rapport à l'année 2015.



L'évolution de la quantité d'eau potable produite à l'Unité de Production d'Eau Potable au cours de ces dernières années est indiquée par le graphique ci-dessous.

Evolution de la production d'eau en m³ à l'UPEP



m³ x 1 000

• Les réservoirs

Ils assurent une régulation de l'approvisionnement et une sécurité en cas d'incidents à l'UPEP. Le réseau de la ville est interconnecté à 10 réservoirs d'une capacité de 54 271 m³.

2 stations de relevage (Gazonfier, Friloux) assurent la distribution sur les points hauts de la ville par 2 châteaux d'eau :

- Château d'eau de Gazonfier, capacité de 500 m³
- Château d'eau du Friloux, capacité de 1 500 m³

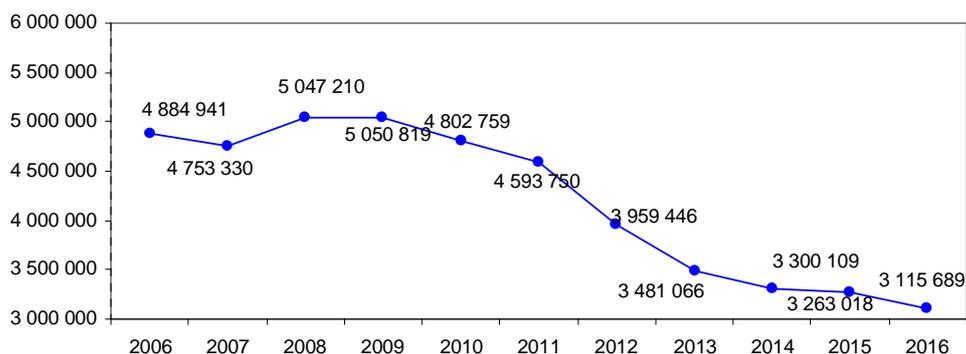
• L'eau produite pour le SMAEP

3 115 689 m³ ont été revendus au SMAEP (Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la région mancelle : 40 communes, dont 13 appartenant à Le Mans Métropole) pour alimenter une partie de ses abonnés.

La quantité fournie a baissé de 4,52 % par rapport à 2015.

La distribution de l'Eau

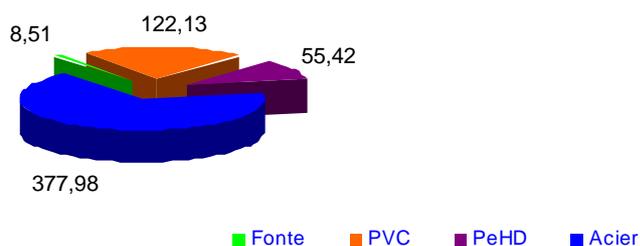
Evolution de la livraison d'eau du Mans au SIDERM en m3



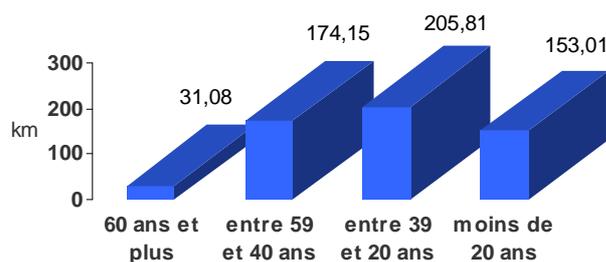
- **Le réseau**

En 2016, le réseau de distribution d'eau comporte 564,04 km de conduites.

Répartition en km des conduites d'eau potable en fonction de la nature des matériaux



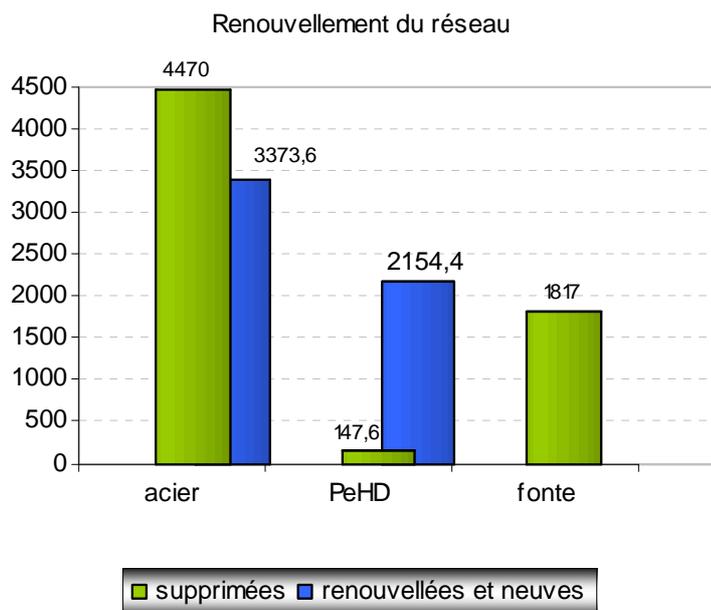
Ancienneté réseau adduction eau potable 2016 en km



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 114 (120 étant la valeur maxi de cet indice)

- **Canalisations et branchements**

Les dépenses (hors reports) sur l'année 2016 pour réaliser les travaux de remplacement de canalisations, de branchements et de réfections de voirie correspondantes s'élèvent à 1 387 056,11 € HT. Ce montant englobe également 238 803,32 € HT affectés à la suppression des branchements pouvant contenir du plomb.



Linéaire total de conduites supprimées : 6 434,6 m
 Linéaire total de conduites nouvelles : 104 m
dont linéaire de conduites renouvelées : 5 424 m

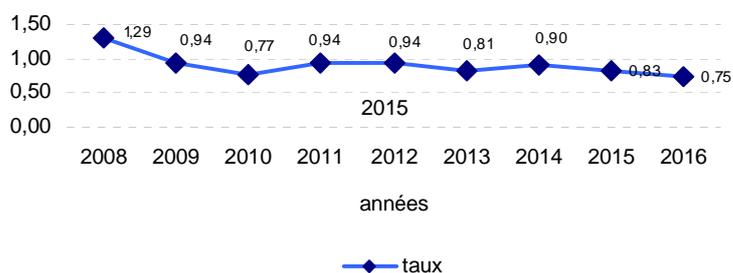
43 chantiers :

- conduites enlevées + conduites neuves + branchements
- conduites neuves + branchements
- branchements

Années de pose de canalisations enlevées	linéaires (m)	% total
Avant 1920	75	1,17
de 1920 à 1929	1 376	21,38
de 1930 à 1939	1 193	18,55
de 1940 à 1949	14,50	0,22
de 1950 à 1959	2 207	34,30
1960 et +	1 569,1	24,38

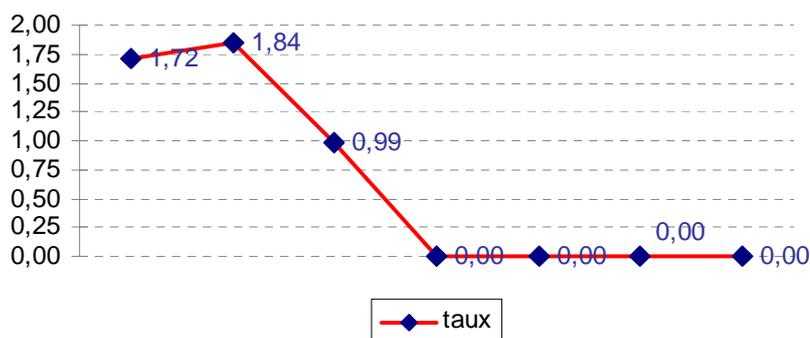
Taux moyen de renouvellement 2016 des réseaux d'eau potable : 0,75 %

Taux annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable en %



Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 0 ‰. Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

Taux d'occurrence 2016 des interruptions de service non programmées /000 abonnés



- Les branchements**

Travaux branchements Eau Potable Année 2016						
diamètre	neufs	supprimés	refaits	brts . Sans plomb	brts Plomb	regards isothermes
25	4	3	482	68	395	474
40	1	0	16	1	7	0
60	2	0	4	0	2	0
80	0	0	0	0	0	0
100	1	0	6	0	0	0
150	0	0	1	0	0	0
TOTAL	8	3	509	69	404	474

*posés par le Bureau d'Etudes

Délai d'ouverture branchements nouveaux abonnés défini par la Service : 48 H. Ce délai correspond au temps d'attente maximum auquel le service de l'eau s'est engagé pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (branchement existant ou branchement neuf).

Taux de respect délai maxi ouverture branchements nouveaux abonnés : 100 %

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a décidé de supprimer de la partie privée entre le domaine public et le compteur de l'abonné, tous les branchements en plomb afin de répondre au décret 2002-1220 du 20/12/2001, qui prévoit la réduction de la teneur en plomb maximale dans l'eau.

- **Canalisations et branchements réalisés en Régie avec le matériel du magasin :**

Travaux réalisés en 2016 par la régie pour l'exploitation des réseaux, avec le matériel du magasin :

- Branchements neufs	80
- Branchements réparés	3
- Regards : pose, intervention, remplacement	15
- Canalisations réparées	56
- Appareillages (robinets, vannes) neufs	28
- Appareillages (robinets, vannes) interventions	28
- Programme vérification bornes puisage	10
- Nombre de fuites trouvées par méthode acoustique	68
- Nombre de poteau incendie vérifié et contrôlé	360
TOTAL	644

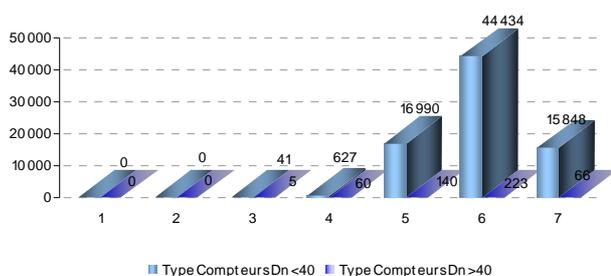
- **Les compteurs d'eau**

87 109 compteurs d'eau sont posés sur la Ville du Mans. Le plus grand nombre d'entre eux concerne les compteurs pour particuliers de diamètre 15 mm, 7 265 ont été posés en 2016 dont 7 240 de diamètre < 40 mm.

Le service poursuit l'objectif de la suppression des compteurs de plus de 15 ans, fixé par le décret du 6 mars 2007.

Compteurs en service avant le 01/01/2000 : 11 390

Etat de poses de compteurs - Situation 2016



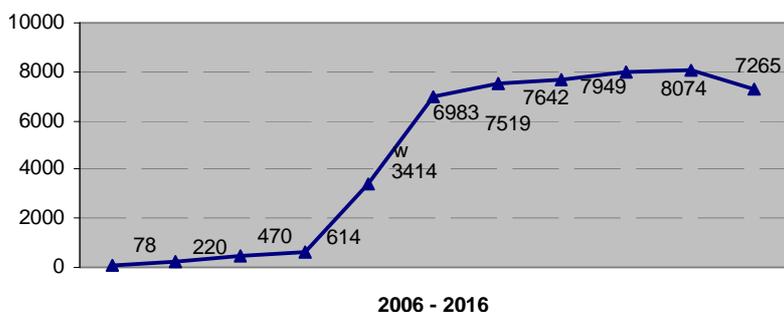
1 : Années 1960 - 1968
2 : Années 1969 - 1977
3 : Années 1978 - 1986
4 : Années 1987 - 1995
5 : Années 1996 - 2004
6 : Années 2005 - 2013
7 : Années 2014 - 2016

La moyenne d'âge du parc compteurs est de 8,50 ans.

- **La radio relève**

Fin 2016, 51 590 compteurs radio, dont 47 754 de diamètre 15 mm, sont installés pour sécuriser les informations issues du compteur et connaître l'index courant, les 13 index mensuels précédents, le nombre de jours de retour d'eau, de fuites dans le mois, les alarmes de dépose et de panne.

Nombre de compteurs radios posés par année

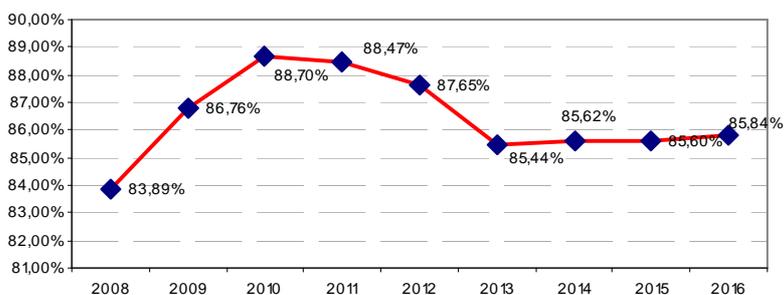


Le rendement du réseau

Le rendement exprime le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industries) et les services publics et le volume d'eau potable d'eau injecté dans le réseau de distribution.

Rendement du réseau de distribution sur Le Mans est de 85,8 %

Evolution du rendement du réseau d'eau entre 2008 et 2016



- **Les indices linéaires**

Indices linéaires m3/j/km

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volumes non comptés	15,86	11,8	10,34	7,67	10,34	9,99	9,87	9,3
Pertes de réseau	11,43	10,3	10,28	7,62	9,05	8,75	8,85	8,3

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet de comptage. En 2016 , il est de 9,3 m3/j/km

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. En 2016, il est de 8,3 m3/j/km

La qualité de l'eau

258 prélèvements ont été réalisés aux fins d'analyses en 2016 concernant l'eau brute de la rivière l'Huisne, sur l'eau traitée en sortie de l'UPEPE et l'eau distribuée sur le réseau de la ville du Mans.

Annexe n° 3 : la conformité bactériologique et chimique

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées :

- 100 % évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'ARS et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.
- 99,61 % évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'ARS et à celle de l'exploitant.

L'indice d'avancement de la production de la ressource est de 80. Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Sa valeur est comprise entre 0 et 100 points.

Les indicateurs financiers

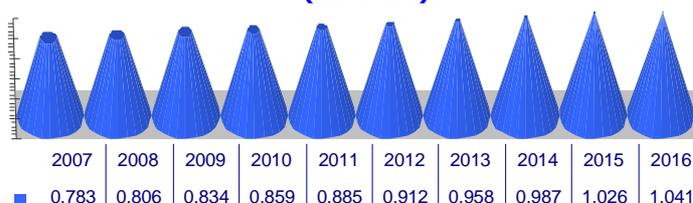
Outre la vente d'eau, les autres recettes d'exploitation contribuant à l'équilibre du budget de l'eau concernent les prestations effectuées par le Service et sont les suivantes :

- Branchements d'eau facturés aux particuliers
- Locations de compteurs
- Poses et remplacements de compteurs
- Travaux de réparations sur réseaux (concessionnaires)
- Interventions particuliers (déplacements, entretien disconnecteurs)
- Rémunération de l'exploitant par l'Agence de l'Eau
- Commission pour recouvrement de la redevance Assainissement

Le tarif de l'eau potable :

Le prix du mètre cube d'eau a augmenté de 0,015 € HT en 2016 par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par la poursuite du programme de travaux neufs et de réhabilitations, décidé en vue d'améliorer continuellement la qualité de service rendu aux usagers, de satisfaire aux évolutions réglementaires et aux exigences de progrès techniques.

**Evolution du prix du m3 d'eau potable LMM
(en € HT)**



Les Investissements (HT) :

INVESTISSEMENT

Les investissements (HT) :

Les équipements proprement dits présentent un taux de réalisation de 87 % soit un montant réalisé de 5,853 M€ pour une prévision de 6,728 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisations au CA 2016	Prévisions Année 2016
Acquisitions incorporelles et corporelles		
- Logiciels	0,00	10 000,00
- Acquisition des compteurs d'eau	476 502,58	480 000,00
- Acquisition des véhicules	76 656,86	77 000,00
- Matériel technique	64 721,94	109 043,00
- Matériel de bureau et Informatique	25 724,02	26 004,00
- Mobilier de bureau	498,98	800,00
- Radio, téléphones portables	2 387,52	3 496,00
- Servitude conduite d'eau	0,00	1 500,00
- Etude - Coordonnateur et investigations travaux réseaux	72 312,10	100 000,00
- Etude sur vulnérabilité de la production eau	0,00	10 000,00
- Etude - Décantation primaire Usine de production de l'eau	12 715,50	60 000,00
Total 1	731 519,50	877 843,00
Immobilisations en cours		
- Bâtiments service de l'Eau - Travaux divers	0,00	5 000,00
- Génie civil - Travaux sur usine, réservoirs, stations sur Le Mans	770 615,43	777 800,00
- Usine de l'Epau - Travaux dans les locaux (travaux divers suite confection de bureaux)	39 066,82	50 000,00
- Usine de l'Epau - construction magasin et bureaux	1 710 741,00	1 800 000,00
- Travaux neufs avec participation	0,00	30 000,00
- Remplacement canalisations	679 984,64	819 705,14
- Canalisations - Opérations spécifiques	1 046 665,78	1 200 000,00
- Réfection voirie après travaux	597 076,62	700 000,00
- Travaux divers (bornes de puisage, purges sur réseau)	1 312,64	9 000,00
- Rénovation de branchements	243 781,09	370 000,00
- Modernisation Usine des Eaux	6 010,01	7 600,00
- Travaux réservoirs de Gazonfier	0,00	720,00
- Renouvellement compteurs + 15 ans (pose)	23 757,00	50 000,00
- 2ème ligne TRAM et BHNS - travaux d'accompagnement	294,86	294,86
- Travaux - Réaménagement VRD du site de l'Epau	0,00	14 880,00
- Réparations - Aménagement de véhicules	2 600,00	15 000,00
Total 2	5 121 905,89	5 850 000,00
EQUIPEMENT REALISE	5 853 425,39	6 727 843,00
Autres immobilisations		
- Résultat investissement reporté	0,00	2 317 813,43
- Réaménagement de la dette (même montant en dépense et en recette)	0,00	3 000 000,00
- Emprunt assorti d'une option de tirage (même montant en dépense et en recette)	0,00	1 560 000,00
- Opération afférente à l'emprunt	120 860,00	122 000,00
- Avances sur marché	0,00	200 000,00
- Remboursement du capital des emprunts	1 621 147,55	1 635 150,00
- Travaux pour compte de tiers	50 307,70	63 000,00
Dont dépenses d'ordre		
Réseau d'adduction - branchements (travaux en régie)	90 814,08	150 000,00
Subventions d'équipement transférées	121 304,77	122 000,00
Gestion patrimoniale	86 877,68	86 877,68
TOTAL GENERAL	7 944 737,17	15 984 684,11

L'autofinancement brut réalisé en 2016 atteint 5,273 M€.

La capacité de désendettement est de 3 ans et 1 mois.

L'analyse des résultats :

FONCTIONNEMENT

L'**excédent** de fonctionnement est de 5,972 M€

Il se décompose comme suit :

* Excédent propre à l'exercice ...	2,927 M€
* Excédent antérieur reporté	<u>3,045 M€</u>
	5,972 M€

Fonctionnement		
DEPENSES	Crédits votés	19 974 327,90
	Réalisations nettes	13 919 661,32
RECETTES	Crédits votés	19 974 327,90
	Réalisations nettes	16 846 229,54
RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	<u>Solde d'exécution :</u>	
	Excédent	2 926 568,22

A ce résultat propre à l'exercice 2016 est ajouté le résultat de 2015 :

RESULTATS REPORTES 2015	Excédents antérieurs reportés	+ 3 045 537,78
RESULTATS CUMULES 2016	Excédent	+ 5 972 106,00

INVESTISSEMENT

Le **besoin de financement** est 4,584 M€ et se décompose comme suit :

* Excédent propre à l'exercice	- 2,266 M€
* Besoin de financement antérieur reporté ..	<u>- 2,318 M€</u>
	- 4,584 M€

Investissement		
DEPENSES	Crédits votés	15 984 684,11
	Réalisations nettes	7 944 737,17
RECETTES	Crédits votés	15 984 684,11
	Réalisations nettes	5 678 647,24
RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	Solde d'exécution :	
	Excédent (Dépenses - Recettes)	
	Déficit (Recettes - Dépenses) A	- 2 266 089,93

A ce résultat propre à l'exercice 2016 est ajouté le résultat de 2015 :

RESULTATS REPORTEES 2015	Excédents antérieurs	
	Déficits antérieurs B	- 2 317 813,43
RESULTATS CUMULES 2016	Excédent	
	Déficit (A+B): affectation obligatoire en réserves	- 4 583 903,36

Voir en annexe 4 : les documents budgétaires

Les travaux réalisés en 2016

Remplacement des canalisations et rénovation de branchements intérieurs : poursuite des programmes pluri-annuels : 1 387 056,11 € HT avec voirie

Construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau, à usage technique et administratif, d'une surface de 1 835 m², durée prévisionnelle de chantier de 15 mois pour un coût de 2,9 M€ TTC sans la station carburant, les démolitions des locaux et sans le réaménagement du site.



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Mans Métropole, Communauté Urbaine du Mans, est composée de la ville du Mans et de 13 autres communes : Allonnes, Arnage, Aigné, Champagné, Coulaines, la Chapelle Saint Aubin, La Milesse, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Sargé, Saint Saturnin et Yvré l'Evêque pour un total de 204 408 **habitants** (réf Insee janvier 2017)

La compétence Assainissement est exercée en régie sur quasiment l'ensemble du territoire communautaire par le Service de l'Eau et de l'Assainissement sauf sur les communes Aigné, La Milesse, Saint Saturnin (DSP Véolia jusqu'en 2021), ainsi que Champagné (DSP Véolia jusqu'en 2017).

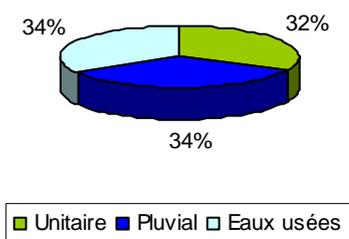
Cette compétence est regroupée avec la compétence « Eau » au sein du Service de l'Eau et de l'Assainissement depuis 1999.

Le domaine d'intervention de la collectivité hors Véolia s'étend sur :

Linéaire de réseau	1230 km
Unitaire	396 km
Pluvial	418 km
Eaux usées	416 km

Stations d'épuration	4 (Chauvinière, Etangs, Ruaudin, Mulsanne)
Poste de pompage	122
Bassins de stockage ou de dépollution	6

Composition du réseau d'assainissement - Année 2016



Le service de l'Eau et de l'Assainissement réalise les études, la construction et l'exploitation de l'ensemble à l'exception de ce qui est sous contrat de délégation de service avec Véolia.

- **Les déversements par temps de pluie**

En cas de fortes précipitations, les bassins de rétention limitent la surcharge du réseau public, optimisent le fonctionnement des stations d'épuration et réintroduisent progressivement les eaux pluviales dans le cycle naturel.

Le bassin enterré des Lavandières peut contenir 5 000 m³ d'eaux unitaires avec régulation hydraulique, le volume stocké est ensuite vidangé dans le réseau unitaire par un poste de relèvement intégré. Il assure la fonction de poste de crues, et de collecteur d'eaux pluviales.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :120. Cet indice se situe entre 1 à 120.

La police des réseaux (Autorisations Contrôles et Conformité)

Des avis sont donnés lors de l'instruction des documents d'urbanisme et permettent de s'assurer de la conformité du dispositif d'assainissement et du raccordement mis en service.

En 2016 :

- 786 avis sur permis de construire, d'aménager et certificats d'urbanisme
- 150 visites de conformité assainissement collectif neuf (suite à déclaration d'achèvement de travaux), dont 76 conformes.

Contrôle Conformité		
Année 2016		
	non conformes au PC	conformes au PC
Industries		
Commerces	5	
Administrations	2	10
Lotissements	10	1
Immeubles collectifs	10	7
Maisons Individuelles	42	50
Aménagements intérieurs + sanitaire	5	6
Garage - Abri de jardin		2
Total	74	76

Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées : 100 %

La surveillance des réseaux

Le contrôle de la qualité des rejets dans le milieu naturel permet la protection de l'environnement.

- Contrôles préventifs : contrôles des rejets des usagers raccordés au réseau d'assainissement, vérification des raccordements, contrôle de qualité des effluents pour les artisans, industriels et PME.
- Contrôles curatifs : lors de pollutions déclarées ou accidentelles en collaboration avec les services chargés de la police de l'eau

Contrôles curatifs :



Contrôles préventifs :

Interventions de la Cellule Antipollution		2011	2012	2013	2014	2015	2016
<u>Contrôles et Entretien</u>	Jetées en rivière	955	1089	878	1032	750	897
	Surverses	2462	2337	2949	2800	2128	1628
	Réseaux	52	46	216	50	49	86
	Prélèvements	37	37	46	49	78	92
Total Contrôles et Entretien		3506	3509	4089	3931	3005	2703
<u>Visites</u>	Raccordements déjà existants Industries	380	455	476	564	575	501
	Raccordements déjà existants Particuliers	564	820	723	674	539	458
	Conformité Industries/Particuliers	214	506	200	245	155	117
Total Visites		1158	1781	1399	1483	1269	1076
<u>Interventions Pollutions</u>	Rivières	12	13	2	4	4	3
	Réseaux	6	5	4	4	3	7
	Voiries	8	7	4	6	4	3
	Sites privés	3	7	3	2	0	3
Total Interventions Pollutions		29	32	13	16	11	16

3 pôles dans la Section Antipollution qui se répartissent les interventions :

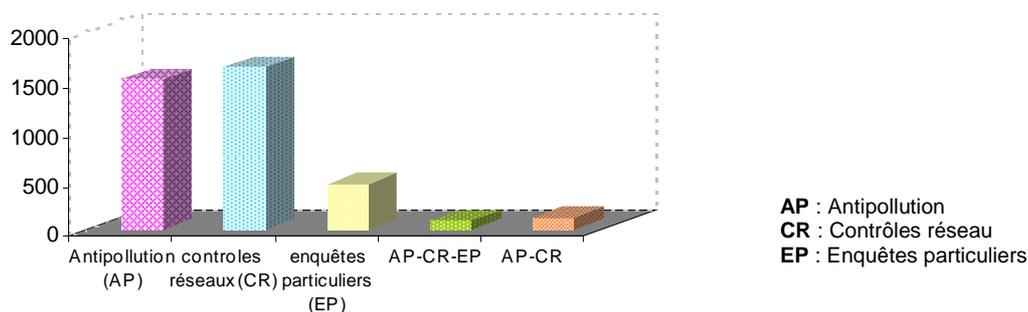
1	Antipollution
2	Contrôle Réseau (mini cureuse)
3	Enquête particuliers

Interventions croisées entre les pôles:

AP + CR + EP
AP + CR

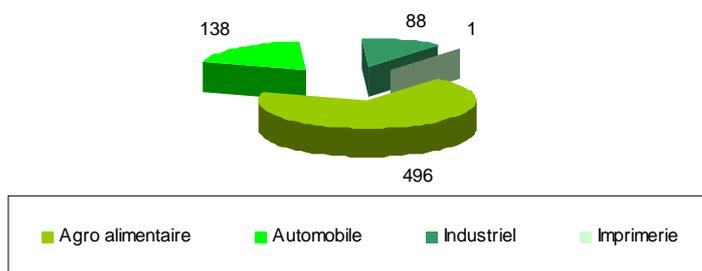
Les établissements industriels ou commerciaux sont soumis à des règles qui nécessitent leur classement selon le type d'activité. S'ils rejettent aux réseaux d'assainissement des effluents autres que domestiques, ils doivent disposer d'un **arrêté d'autorisation de rejets** (délivré par le Président de Le Mans Métropole) afin que les normes des rejets de leur établissement correspondent à celles contenues dans le règlement d'assainissement. A ce jour **723** arrêtés sont en cours.

Catégories d'interventions Année 2016



Pour certains établissements industriels dont l'activité présente des risques plus importants des **conventions de déversement** sont signées avec le service Eau/Assainissement. Il en existe 19 actuellement.

**Arrêtés d'autorisation de rejets par secteur d'activité -
Année 2016**



L'entretien des réseaux

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km. Il existe 150 points sensibles du réseau nécessitant au moins deux interventions par an. L'indice s'élève à 18,5/100 km.

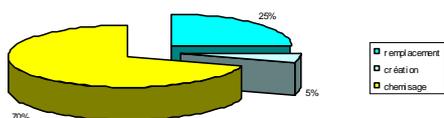
- Travaux**

Montant des travaux Assainissement sur le Budget Annexe	
Le Mans	908 747,27 € TTC
Hors Le Mans	490 027,36 € TTC
Total	1 398 774,63 € TTC

Budget Annexe Le Mans	
Travaux sur marché annuel	1 119 974 €
Chemisage	342 810 €
Total	

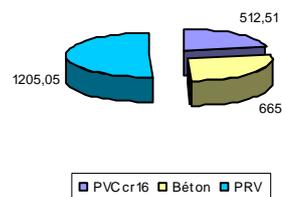
Budget Annexe Hors Le Mans	
Arnage	110 836,26 €
Coulaines	48 985,68 €
La Chapelle St Aubin	6 061,68 €
Mulsanne	195 857,60 €
Rouillon	65 735,40 €
Saint Saturnin	62 550,74 €
Total	490 027,36 €

Travaux : Linéaire de réseau - Année 2016

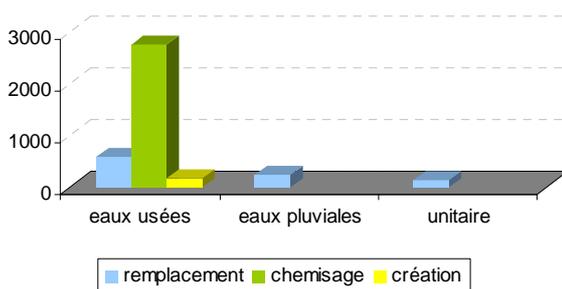


Chemisage : 2 757 m
Remplacement : 975 m
Création : 188 m

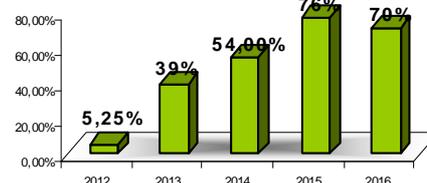
Répartition des travaux sur le réseau d'assainissement en fonction des matériaux (* en m)



Répartition des travaux selon type de réseaux en m



Pourcentage de réhabilitation du réseau par chemisage



Le chemisage permet les réparations ponctuelles des réseaux en consolidant durablement les faiblesses mécaniques des réseaux. C'est un système simple, rapide à faible coût.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0,52 %

La gestion des eaux pluviales

Une étude hydraulique se situe en amont de tous travaux. La connaissance du fonctionnement global des réseaux d'assainissement permet de trouver des solutions optimales aux problèmes d'exploitation ou d'inondation. Elle permet de définir le dimensionnement des réseaux lors de projet d'assainissement ou d'urbanisation et de résoudre des problèmes constatés tels des inondations.

L'épuration des eaux usées

Les eaux usées, qu'elles soient domestiques ou industrielles sont collectées au travers de 757,38 km de réseaux puis traitées par des stations d'épuration avant d'être restituées au milieu naturel.

Six stations traitent les eaux usées :

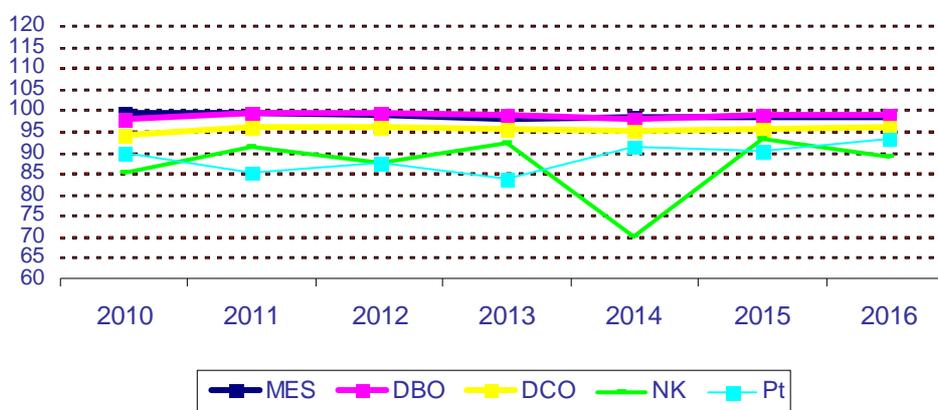
- **Station d'épuration des Etangs** (62 bd Lefauchaux 72000 Le Mans) : d'une capacité de 28 500 équivalent-habitants, elle traite en régie les eaux de la zone sud (zone industrielle et Arnage)

A l'avenir les effluents arrivant à cette station seront stockés puis pompés pour être traités par la station d'épuration de la Chauvinière ; les travaux de mise en place de la conduite de transfert sont terminés et les études du bassin tampon sont en cours.

En 2016, le débit moyen journalier reçu a été de 3 873 m³/jour, 63 dépassements de la capacité (5 000 m³/j) de la station ont été relevés.

Rendements du traitement

Année	DBO	DCO	MES	NK	P
Moyenne			%		
2008	97,6	92,5	97,6	80,9	90,6
2009	97,4	93,2	96,6	87,0	89,7
2010	98,0	93,4	97,2	84,2	90,9
2011	98,6	93,3	96,8	79,1	88,7
2012	98,1	94,7	96,8	84,9	90,1
2013	97,1	92,3	95,9	69,2	85,8
2014	96,7	91,7	95,4	77,3	81,5
2015	96,7	93,8	97,6	75,6	77,1
2016	97,6	91,7	97,2	74,2	80,5



Boues évacuées (matières sèches) :

- 2010 : 260 t
- 2011 : 273 t
- 2012 : 266 t
- 2013 : 242 t
- 2014 : 245 t
- 2015 : 246 t
- 2016 : 224 t

- **Station d'épuration de la Chauvinière** (200 rue de l'Angevinière 72000 Le Mans) : 365 000 équivalent-habitants

La gestion de la Station d'épuration de la Chauvinière est confiée à la société Véolia, par l'intermédiaire d'un marché d'exploitation, en date du 1^{er} septembre 2003.

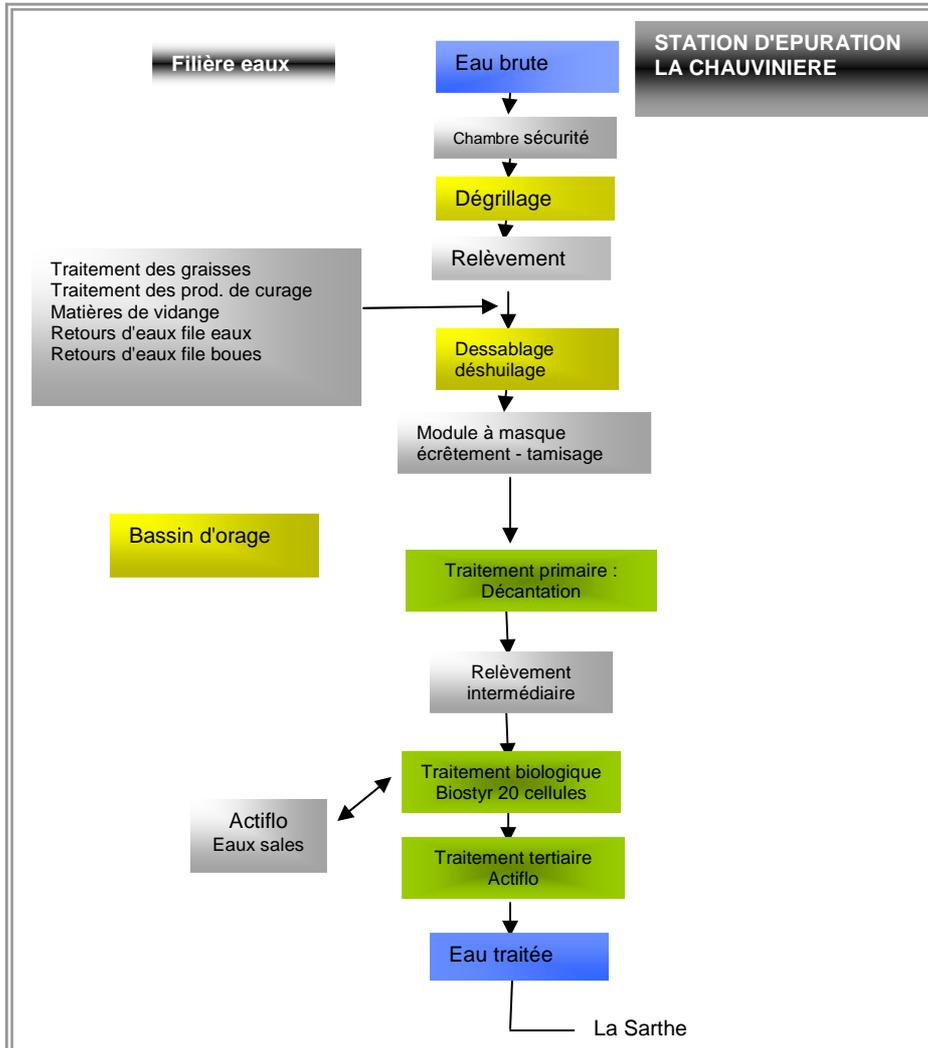
La station traite les eaux du Mans (sauf ZI Sud), Allonnes, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin, Rouillon, Yvré l'Evêque, Sargé et Saint Pavace (avec convention car hors Le Mans Métropole).

En 2016 elle a traité 15 041 541 m³, soit une moyenne journalière de 41 210 m³ (76 % de sa capacité nominale hydraulique).

En plus des charges organiques (DCO, DBO, MES), elle traite le phosphore et l'azote, pour lutter contre l'eutrophisation de la rivière la Sarthe dans laquelle les effluents, en sortie de filière, sont rejetés.

Elle est entièrement couverte et mise en dépression afin de n'entraîner aucune nuisance sonore ou olfactive pour l'environnement.

Deux unités de désodorisation, une dédiée aux bâtiments de la filière « eau » et l'autre à celle des boues, purifient environ 80 000 m³ d'air par heure (élimination de traces d'hydrogène sulfuré, mercaptans, ammoniac...)



Les rendements épuratoires sont tous supérieurs aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 :

rendements %	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DBO	97,1	97,2	96,7	95,5	95,5	96,3	95,8
DCO	93,2	92,0	90,8	89,2	88,9	90,2	91,1
MES	97,6	97,4	96,9	96,0	95,7	96,2	96,7
NGL	75,4	82,6	82,2	80,9	81,6	83,7	84,2
NK	91,3	93,3	92,6	91,9	91,6	91,4	91,7
N-NH4	94,5	96,9	96,0	95,4	95,6	94,9	91,8
P total	96,2	92,8	92,0	93,6	91,4	92,7	94,1

Une démarche a été entreprise, en liaison avec l'exploitant, pour modifier la filière de traitement des boues, afin d'envisager de valoriser ces dernières en agriculture par épandage. Dans cette perspective une unité de chaulage a été construite. Deux silos de 240 m³ chacun permettent un stockage temporaire sur site avant enlèvement des boues chaulées.



La station a produit près de 5 318 tonnes de matières sèches, dont 85 % évacuées en compostage et le reste en épandage agricole.

Les équipements métrologiques de la station (débitmètres, préleveurs automatiques et leurs enceintes thermiques) sont contrôlés par la cellule métrologie du Service de l'Eau et de l'Assainissement. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a validé cette démarche d'autosurveillance. Cette validation s'étend de même aux 5 autres stations d'épuration de LMM.

La cellule de suivi des STEP sous contrat privé créée fin 2008 au sein du service, maintient ses investigations, avec pour objectif principal de fournir à la collectivité les éléments de compréhension de fonctionnement et de dépenses, afin d'étudier au plus près le bien fondé des coûts facturés par l'exploitant.

La station a reçu 4 698 m³ de matières de vidange, 443 tonnes de produits graisseux et 835 tonnes de produits de curage. Elle a généré 36 tonnes de refus de dégrillage, 27 tonnes de graisses et 577 tonnes de sables utilisables en remblais.



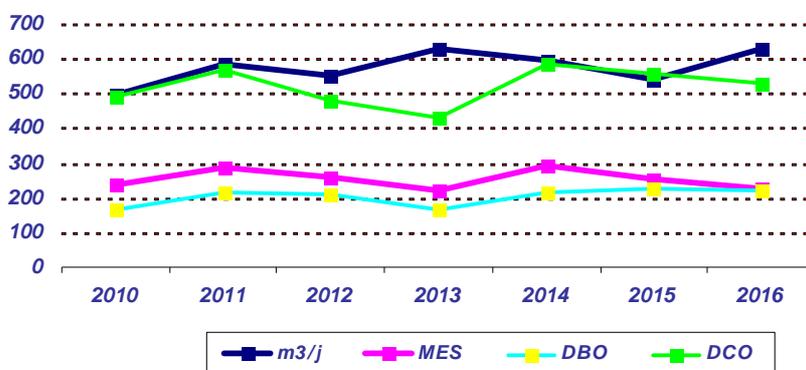
Dessablage

- **La Station d'épuration de Mulsanne** (Route de Téléché 72230 Mulsanne) : 5 600 équivalent-habitants

La nouvelle station, construite courant 2012 a permis d'obtenir très rapidement les résultats attendus. Depuis le 1^{er} avril 2014, le Service de l'Eau et de l'Assainissement assure le fonctionnement en régie. Elle traite les effluents de la ville de Mulsanne, à l'exception de la zone nord, dont les effluents sont dirigés vers la STEP des Etangs au Mans. Elle ne reçoit que très peu d'eaux industrielles.

En 2016, elle a reçu près de 229 147 m³, soit 628 m³ par jour. Les charges reçues sont assez fluctuantes (tableau ci-dessous).

année	débit m ³ /j	charges Kg/j				
		MES	DBO	DCO	NK	Pt
2010	496	238	166	491	50	6,2
2011	584	287	214	566	73	8,1
2012	551	257	207	479	63	6,4
2013	629	220	163	431	47	5,9
2014	598	291	216	587	58	7,2
2015	540	251	226	554	53	6,1
2016	628	228	218	531	55	6,0



Les rendements d'élimination sont très largement supérieurs aux limites réglementaires.

année	rendements %				
	MES	DBO	DCO	NK	Pt
2013	98,9	99,3	96,7	98,0	92,4
2014	98,6	98,7	96,8	96,5	86,8
2015	97,9	99,1	96,6	95,8	93,9
2016	97,3	98,9	96,1	96,9	95,0

Les boues produites, après concentration par centrifugation, sont envoyées vers un site de compostage ; valeurs en tonnes de matières sèches :

Boues évacuées	
2013	69
2014	54
2015	83
2016	75

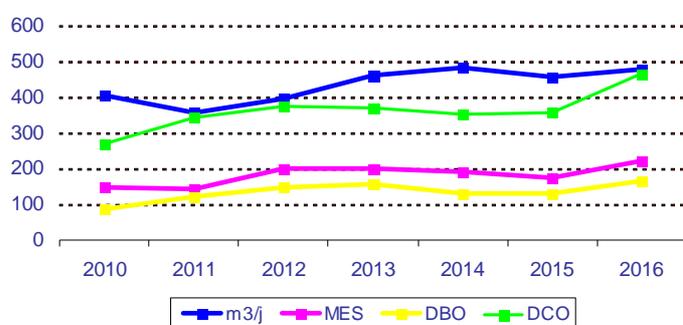
- **Station d'épuration de Champagné** (Chemin de Guéridas 72470 Champagné) :
2 666 équivalent-habitants

La station, entrée dans le domaine de compétence de Le Mans Métropole au 01/01/2013, est exploitée par Veolia (délégation de service public jusqu'à fin 2017). Le contrat porte également sur le réseau des eaux résiduaires.

Elle traite les effluents de la ville de Champagné, auxquels s'ajoutent les rejets de quelques industriels qui possèdent leurs propres installations de détoxification de manière à réduire la charge envoyée vers la station et à éviter de modifier la qualité des effluents traités.

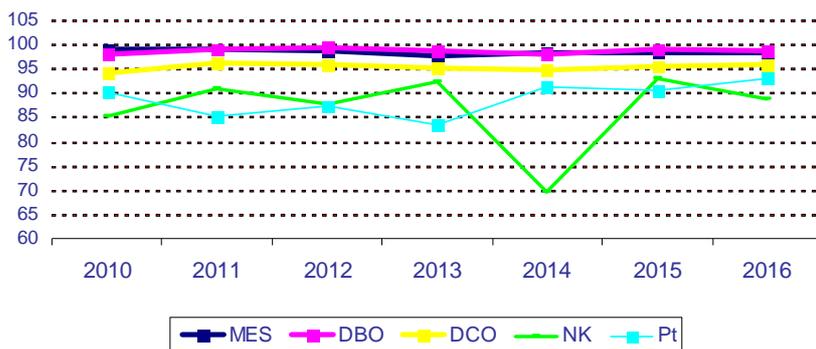
En 2016, elle a reçu 174 811 m³, soit 479 m³ par jour. Depuis 2010, on note une progression des charges organiques (tableau ci-dessous).

année	débit m3/j	charges Kg/j				
		MES	DBO	DCO	NK	Pt
2010	404	150	87	268	32	4,2
2011	355	144	120	343	47	4,1
2012	397	202	147	376	41	4,0
2013	463	199	156	371	35	4,5
2014	484	193	130	353	31	5,2
2015	456	173	130	358	41	5,8
2016	479	223	165	467	38	5,9



La station, construite en 2003, fonctionne en système par boues activées et aération prolongée. Ce dispositif permet l'obtention de bons rendements d'élimination :

année	rendements %				
	MES	DBO	DCO	NK	Pt
2010	99	98	94	85	90
2011	99	99	96	91	85
2012	98,6	99,3	95,8	87,6	87,3
2013	97,6	98,7	95,2	92,1	83,5
2014	98,1	98,0	94,9	69,7	91,1
2015	98,2	98,9	95,4	93,1	90,3
2016	98,4	98,6	95,9	88,6	93,0



Valeurs en tonnes de matières sèches produites :

2010	51
2011	35
2012	36
2013	47
2014	57
2015	47
2016	42

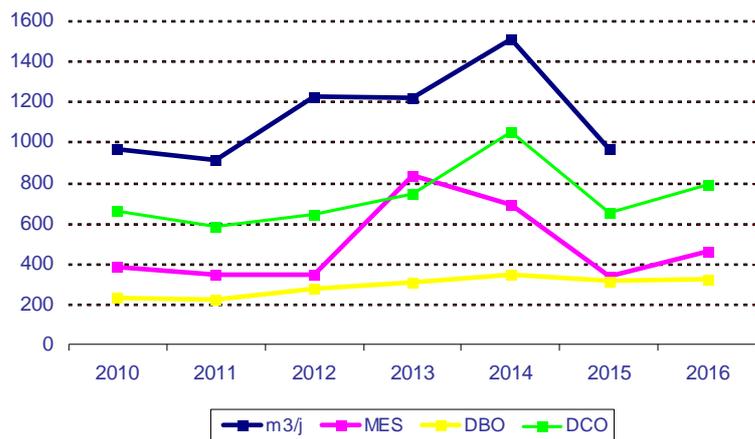
- **Station d'épuration de Saint Saturnin** (rue des Collières 72650 Saint Saturnin) :
8 200 équivalent-habitants

La station, entrée dans le domaine de compétence de Le Mans Métropole au 01/01/2013, est elle aussi exploitée par Veolia (délégation de service public jusqu'en 2021). Le contrat porte sur le réseau des eaux résiduaires et pluviales.

Elle traite les effluents de Saint Saturnin, La Milesse et Aigné. Peu concernée par l'activité industrielle, la station reçoit les rejets de la zone d'activité de l'Océane.

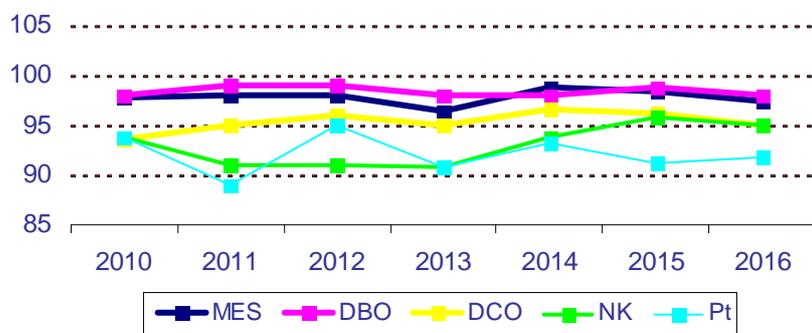
En 2016, elle a traité près de 415 431 m³, soit 1 138 m³ par jour.

année	débit m ³ /j	charges Kg/j				
		MES	DBO	DCO	NK	Pt
2010	966	382	231	661	64	10
2011	908	346	225	579	76	8,5
2012	1227	342	276	641	81	10
2013	1220	832	306	744	85	11
2014	1510	686	348	1049	104	14
2015	966	337	316	652	52	9,5
2016	1138	460	318	789	76	11,0



La station, construite en 2005, fonctionne en système par boues activées avec déphosphatation au chlorure ferrique. Ce dispositif permet l'obtention de bons rendements d'élimination, permettant ainsi de préserver le milieu récepteur (le ruisseau de l'Antonnière qui rejoint la Sarthe) :

année	rendements %				
	MES	DBO	DCO	NK	Pt
2010	97,8	97,9	93,6	93,8	93,8
2011	98	99	95	91	89
2012	98	99	96	91	95
2013	96,5	98,1	95,1	90,7	90,7
2014	98,8	98,0	96,6	93,7	93,2
2015	98,4	98,8	96,3	95,7	91,3
2016	97,5	97,9	95,0	95,0	91,7



Les boues produites, après concentration sur filtre-presse à bandes, sont séchées dans une serre solaire. Le produit obtenu, d'une très forte siccité, est envoyé sur un site de compostage. Valeurs en tonnes de matières sèches produites :

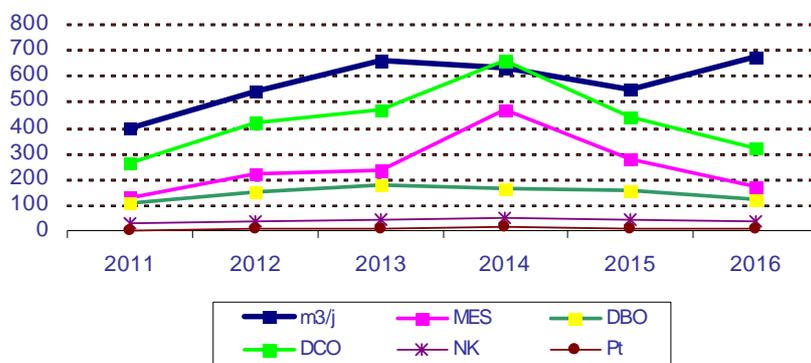
année	Valeur
2010	72
2011	55
2012	54
2013	39
2014	48
2015	67
2016	97

- **Station d'épuration de Ruaudin** (ZAC des Hunaudières Chemin des Queutes 72230 Ruaudin) : 7 500 équivalent-habitants

La station, entrée dans le domaine de compétence de Le Mans Métropole au 01/01/2013, est exploitée en régie par le Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Elle traite la totalité des effluents de la ville de Ruaudin, auxquels s'ajoutent les rejets d'une zone d'activité qui devrait s'accroître dans les années à venir. En 2016, elle a reçu 244 795 m³, soit 671 m³ par jour.

année	débit m ³ /j	charges Kg/j				
		MES	DBO	DCO	NK	Pt
2011	400	130	105	264	25	3,3
2012	538	216	149	418	34	4,3
2013	656	234	179	465	42	5,1
2014	628	468	166	658	48	12
2015	544	273	155	440	39	6,2
2016	671	167	123	318	34	3,9

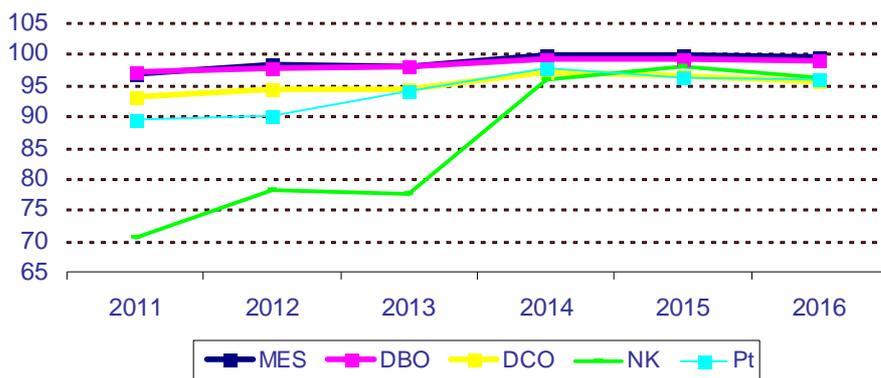


La station « historique » de Ruaudin a été construite en 1988. Fonctionnant en système de boues activées classique, avec élimination des boues produites en CET, elle n'était plus en mesure de faire face aux charges qu'elle allait recevoir dans les années à venir. Aussi, le choix de construire une nouvelle station a-t-il été fait par la collectivité de Ruaudin quelques années avant l'entrée dans Le Mans Métropole.

L'ancienne station présentait de bons rendements d'élimination, mais ils sont nettement meilleurs avec la nouvelle STEP. Cette amélioration est essentiellement visible pour l'azote et le phosphore.

année	rendements %				
	MES	DBO	DCO	NK	Pt
2011	96,9	97,1	93,0	70,4	89,4
2012	98,3	97,8	94,3	78,1	90,0
2013	98,1	98,1	94,2	77,4	94,1
2014 *	99,8	99,2	97,2	95,8	97,7
2015	99,7	99,3	96,4	97,9	96,1
2016	99,4	99,0	95,6	96,0	95,8

* valeur de la nouvelle station



Pour la filière boue 69 tonnes (de matières sèches) ont été produites après chaulage et valorisées en agriculture (compostage)

Deux particularités sont à signaler : le système de filtration membranaire, évitant ainsi l'installation d'un grand clarificateur, et la création de plusieurs noues, bassins de traitement naturel complémentaire, avant le rejet au ruisseau. Enfin la compacité et l'architecture particulière de l'ensemble peuvent être soulignées.

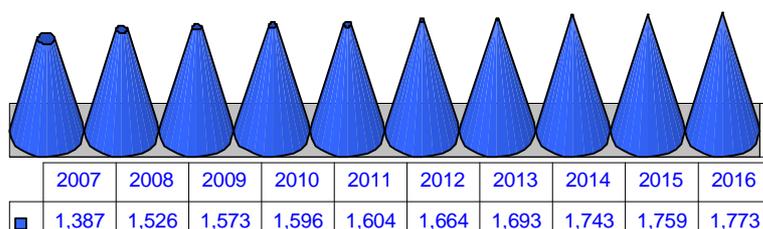
Les indicateurs financiers

La redevance d'assainissement :

Ressource essentielle du service, la redevance d'assainissement est en vigueur sur la Communauté Urbaine depuis sa création le 1^{er} janvier 1972. Précédemment, elle avait été instituée par la Ville du Mans, dès le 1^{er} janvier 1968, date d'entrée en application du décret du 24 octobre 1967.

Cette redevance est calculée chaque année afin d'équilibrer le budget annexe du Service.

Evolution en €/m³ du tarif de la redevance assainissement LMM



Pour 2017

Prix du m³ d'assainissement 1,773 €/m³

Les autres recettes :

D'autres recettes d'exploitation contribuent à l'équilibre du budget « Assainissement » :

- la participation du budget principal de Le Mans Métropole au titre de la contribution des eaux pluviales,

les recettes correspondant aux prestations effectuées par le Service :

- branchements à l'égout,
- traitement des matières de vidanges,
- traitement de la « sur-pollution » des industries (conventions de rejet),
- travaux de réparations sur réseaux (concessionnaires), interventions particuliers,
- pollutions, contrôle réseaux privés.

Les Investissements :

Les équipements proprement dits présentent un taux de réalisation de 83,72 %, soit un montant réalisé de 3,140 M€ pour une prévision de 3,750 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisations au CA 2016	Prévisions Année 2016
<u>Acquisitions incorporelles et corporelles</u>		
- Servitudes assainissement	2 245,58	15 000,00
- Schéma directeur assainissement sur l'agglomération - Frais d'études	340,32	2 685,00
- Schéma directeur assainissement sur Champagné - Frais d'études	64 059,60	102 315,00
- Station Chauvinière - contrat exploitation et méthanisation - Frais d'études	155 924,64	200 000,00
- Station épuration des Etangs - frais d'études	508,13	1 000,00
- Diagnostics collecteurs visitables - frais d'études	1 635,45	1 700,00
- Réseaux assainissement coordonnateurs et contrôles - Frais d'études	21 732,03	98 300,00
- Logiciels	48 864,00	100 000,00
- Matériel technique	177 699,28	226 250,00
- Véhicules	222 595,10	227 000,00
- Matériel de Bureau et Informatique	9 749,67	15 000,00
- Mobilier	250,00	300,00
- Radio - téléphones	1 911,24	7 000,00
Total 1	707 515,04	996 550,00
<u>Immobilisations en cours (Travaux)</u>		
- Travaux station épuration Etangs	19,54	500,00
- Travaux divers dans bâtiments	20 596,35	26 500,00
- Travaux neufs avec participation	16 461,12	30 000,00
- Remplacement réseaux ciment amiante	600 527,02	650 000,00
- Station Epuration de Ruaudin	8 668,88	8 670,00
- Rénovation des conduites par l'intérieur	342 461,58	400 000,00
- Recalibrage Hydraulique	617 852,45	630 000,00
- Stations relèvement	0,00	96 500,00
- Réseaux assainissement Le Mans Métropole	820 375,92	873 492,59
- Réseaux assainissement de Champagné	0,00	2 139,00
- Travaux d'accompagnement BHNS et Tramway 2ème ligne	5 211,90	20 698,41
- Grosses réparations et aménagement de véhicules	0,00	15 000,00
Total 2	2 432 174,76	2 753 500,00
EQUIPEMENT REALISE	3 139 689,80	3 750 050,00
<u>Charges financières</u>		
- Réaménagement de la dette (dépenses et recettes)	0,00	3 000 000,00
- Emprunt assorti d'une option de tirage (dépense et recette)	5 415 000,00	8 415 000,00
- Réaménagement de la dette - remboursement anticipé	1 943 749,65	9 929 219,21
- Remboursement du capital des emprunts	2 485 045,13	2 497 000,00
- Provisions - Avances sur marchés (dépense et recette)	11 750,00	300 000,00
Total 3	9 855 544,78	24 141 219,21
<u>Dépenses d'ordre et diverses</u>		
- Subventions d'équipement transférées	1 172 476,00	1 172 476,00
- Intégration de frais d'études	57 591,72	57 596,00
- Constatation de la créance envers la commune de Ruaudin - Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement vers Le Mans Métropole au 1er janvier 2013 - (dépense et recette) - réinscription BP 2017	0,00	700 000,00
Total 4	1 230 067,72	1 930 072,00
TOTAL GENERAL	14 225 302,30	29 821 341,21

L'autofinancement brut réalisé en 2016 atteint : 6,716 M€

La durée d'extinction de la dette est de 3,5 ans (soit 3 ans et 5 mois).

L'analyse des résultats :

FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement est de 11,324 M€

Il se décompose comme suit :

* Excédent propre à l'exercice	3,398 M€
* Excédent antérieur reporté	<u>7,926 M€</u>
	11,324 M€

Fonctionnement		
DEPENSES	Crédits votés	33 128 477,65
	réalizations nettes	23 076 547,33
RECETTES	Crédits votés	33 128 477,65
	réalizations nettes	26 474 614,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	Solde d'exécution :	
	Excédent (B - A) A +	3 398 066,84

A ce résultat propre à l'exercice 2016 est ajouté le résultat reporté de 2015

RESULTAT REPORTE 2015	Excédent antérieur reporté B +	7 925 740,65
RESULTAT CUMULE 2016	Excédent (A + B)	+ 11 323 807,49

INVESTISSEMENT

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à 0,391 M€.

Il se décompose comme suit :

* Besoin de financement propre de l'exercice ...	- 1,151 M€
* Excédent antérieur reporté	<u>+ 1,542 M€</u>
	+ 0,391 M€

Le résultat d'investissement au titre de la gestion 2016 fait ressortir une diminution de 1,151 M€ par rapport à 2015.

Investissement		
DEPENSES	Crédits votés	29 821 341,21
	Réalisations nettes	14 225 302,30
RECETTES	Crédits votés	29 821 341,21
	Réalisations nettes	13 074 529,25
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	Solde d'exécution :	
	Déficit A	- 1 150 773,05

A ce résultat propre à l'exercice 2016 est ajouté le résultat reporté de 2015

RESULTAT REPORTE 2015	Excédent antérieur reporté B	+ 1 542 307,21
RESULTAT CUMULE 2016	Excédent (A + B)	+ 391 534,16

Voir en annexe 4 : les documents budgétaires

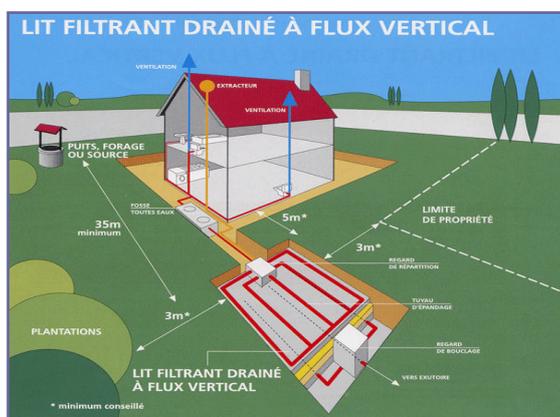
L'Assainissement Non Collectif

Les habitations en milieu rural ont généralement un assainissement individuel. Conformément à la Loi sur l'Eau, les installations d'assainissement autonome liées à un permis de construire font l'objet d'un suivi par Le Mans Métropole. La mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'est effectuée au 1^{er} janvier 2006 conformément à la loi.

Ce dispositif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes (traitement des eaux usées des habitations non reliées au tout à l'égout) existants et les installations neuves pour s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées et veille à garantir la salubrité publique et à protéger l'environnement.

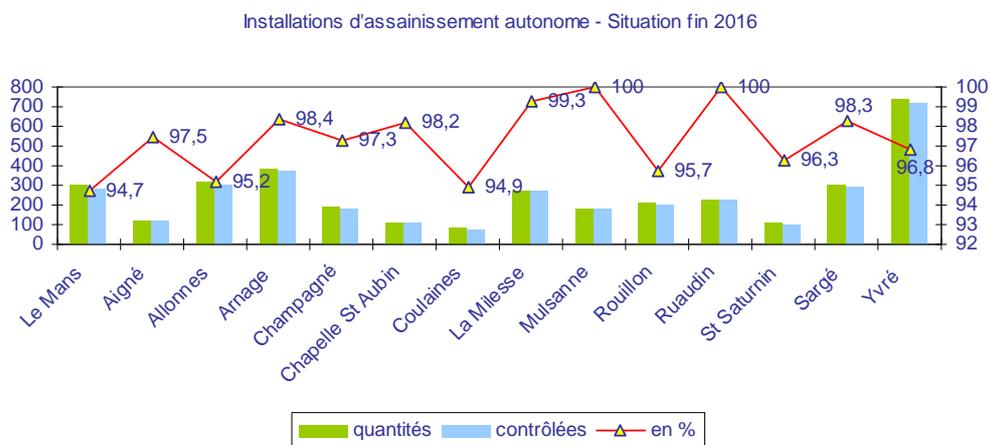
Le SPANC a compétence sur toutes les communes de Le Mans Métropole.

Exemple de dépollution des eaux usées d'une habitation



Activités du SPANC

Recensement des installations sur le territoire :



Evaluation du nombre d'habitants desservis par l'ANC : 8 845 hab

• Missions

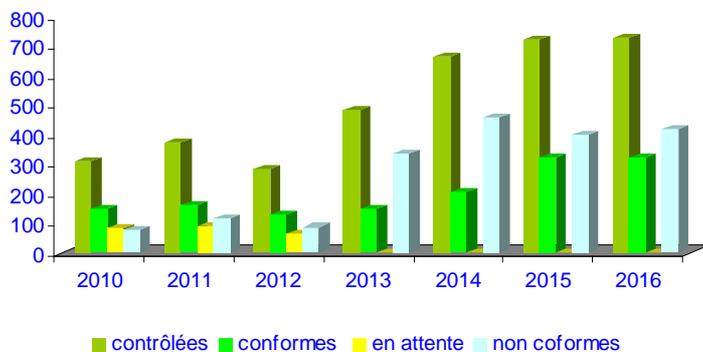
- Vérification de conception et d'exécution pour les installations à réhabiliter
- Vérification de conception et d'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées soumises au permis de construire
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et du bon entretien de l'installation existante
- Contrôle diagnostic de vente de l'installation existante

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une contrepartie financière, destinée à équilibrer les charges du service (inscrite dans le règlement du service). La collectivité ne se charge pas de l'entretien des installations.

Bilan des contrôles de l'assainissement non collectif en 2016 :

- 311 habitations conformes
- 0 en attente de conformité
- 419 non conformes

Assainissement non collectif de 2010 à 2016



Taux de conformité depuis la création des dispositifs de l'assainissement non collectif : 81,39

Indice de mise en œuvre de l'ANC : 80

Les travaux réalisés en 2016

Travaux de chemisage : Le Mans : rues des Minimés, diverses rues du Vieux Mans, Allonnes avenue du 19 mars, Yvré l'Evêque avenue du Mans, Mulsanne interventions ponctuelles dans diverses rues pour un montant global de 342 810 € TTC.

Travaux de remplacement de canalisations en mauvais état ou de diamètre insuffisant : sur Le Mans quartier des Sablons, rues Gaston Planté, Cavaignac, impasse Messenger, Mulsanne avenue Nattleham 1 387 056 € HT

PROJETS TRAVAUX 2017

- EAU -

Secteurs spécifiques :

Renouvellement canalisations et branchements : pour engager des travaux dans des quartiers différents

Programme pluri-annuels de remplacement de canalisations et branchements :

Allées de Budapest, Luxembourg, rues des Palmiers, de la Fuie.

Programme pluri-annuels de rénovation de branchements intérieurs : Prémartine, Clairefontaine, Glonnières, Jardin des Plantes, Chasse Royale.

- ASSAINISSEMENT -

Travaux de chemisage : poursuite en 2017 sur les différentes communes de Le Mans Métropole (Mulsanne, Allonnes, Rouillon, Yvré l'Evêque)

Remplacement de canalisations en amiante ciment : quartiers Sablons, Olivier Heuzé Le Mans

Réhabilitation de collecteurs visitables dans le cadre du programme de travaux identifiés lors de campagnes de diagnostics, rues Wilbur Wright, du Port, Pont Isoir.

Recalibrage et remplacement de collecteurs défectueux.

2017 : Méthanisation pour l'assainissement
Décantation pour l'eau

ANNEXES

- Les indicateurs de performance
- Détails de la facture d'eau
- Conformité bactériologique et chimique de l'eau
- Documents Budgétaires
- Note de l'Agence de l'Eau
- Synoptiques Eau et Assainissement
- Veille juridique

N° 1 : Les indicateurs de performance : indicateurs des services et indicateurs de performance

EAU POTABLE – Indicateurs de Performance	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	148 340	142 626	143 240	143 599	144 244	148 484
D 102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ en € au 1 ^{er} janvier N+1	1,61	1,67	1,71	1,76	1,77	1,79
D 151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	2	2	2	2	2	2
P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	99,3	100	100	99,6	100
P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	97,9	99,3	98	100	99,6
P 103.2 B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80	104	104	114	114
P 104.3 Rendement du réseau de distribution (commune Le Mans uniquement) en %	88,47	87,79	85,44	85,6	85,6	85,8
P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	10,34	7,67	10,3	10	9,8	9,3
P 106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	10,28	7,62	9,1	8,8	8,8	8,3
P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,94	0,94	1,15	0,9	0,83	0,75
P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60	60	60	80	80	80
P 109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,047	0,038	0,038	0,057	0,060	0,052
P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	1,84	0,99	0	0	0	0
P 152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	100	100	100	100
P 153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,92	4,6	4,3	4,4	3,7	3,1
P 154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P 155.1 Taux de réclamations (/1000 abonnés)	3,7	3,15	3,65	3,64	0,68	0,23

ASSANISSEMENT COLLECTIF – Indicateurs de Performance	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D 201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	176 270	176 580	181 725	189 241	190 250	204 405
D 202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	682	694	694	711	723	723
D 203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (t)	6 162	5 394	5 411	5 357	5246	5542
D 204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€)	1,84	1,88	1,93	1,95	1,95	1,95
P 201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	96	96	96	96	100	100
P 202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (nouveau calcul jusqu'à 120)	60	60	105	105	105	105
P 203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	100	100	100	100
P 204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	100	100	100	100
P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	100	100	100	100
P 206.3 Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (%)	100	100	100	100	100	100
P 207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,026	0,034	0,028	0,073	0,078	0,065
P 251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (/000 abonnés)	0,022	0	0	0	0	0
P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	12,96	13,57	11,31	11,88	12,78	18,5
P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,50	0,47	0,50	0,50	0,42	0,52
P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (%)	100	100	100	99,4	99	99
P 255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120)	75	75	100	120	120	120
P 256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	6,39	5,7	5,7	4,9	4,4	3,5
P 257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NR	NR	NR	NR	NR	NR
P 258.1 Taux de réclamations (/000 abonnés)	6,67	5,30	5,14	5,3	4,66	0,12

ASSANISSEMENT NON COLLECTIF – Indicateurs de Performance	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D 301.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	6 452	6 332	9 042	8 920	8845	8845
D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (valeur maxi 140)	80	80	80	80	80	80
P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)	52	52	79	79,9	85,3	81,39

N° 2 : Détails de la facture d'eau

La facture d'eau 120 m³ pour 12 mois correspond à la consommation de référence définie par l'INSEE ; qui est celle d'un abonné domestique, habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable, avec un compteur de diamètre 15 mm et un branchement de diamètre 20 mm (décret du 06 mai 1995).

Trois parties composent la facture d'eau et d'assainissement :

1 – Production et distribution de l'eau potable = part fixe (abonnement) + part variable (consommation) : mise en œuvre du prélèvement, du traitement de l'eau pour la rendre potable et de sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.

2 – Collecte et traitement des eaux usées = part variable (consommation) : mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel

3 – Organismes publics : taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (qui aident au financement des investissements).

Selon la LEMA de 2006 la liste exhaustive comprend : la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et non domestique, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

A ceci s'ajoute, la TVA, collectée pour le compte de l'Etat. Sur Le Mans Métropole, la TVA ne s'applique que sur la part « eau ». En effet, Le Mans Métropole n'a pas opté pour l'assujettissement de l'Assainissement à la TVA.

Glossaire de la facture d'eau et d'assainissement

- Période de facturation : Au recto de la facture est mentionné le début de la période de facturation qui correspond à la date inscrite sous la partie « ancien relevé ». La fin de la période de consommation correspond à la date inscrite sous la partie « nouveau relevé ». La mention « FACTURE EAU du ... » figurant au recto est la date de la facturation, c'est-à-dire celle de l'édition de la facture.
- Index : Il permet de calculer le nombre de m³ effectivement consommés pendant la période de consommation. La différence entre l'ancien relevé et le nouveau relevé indique le volume consommé.
- Estimation : Au verso de la facture dans la partie « nouveau relevé » « opération » il est inscrit « estimation » ou bien « relevé », pour ce dernier cela signifie que la facture est basée sur le constat visuel de l'index compteur (du releveur ou de l'utilisateur).
- Coordonnées du Service de l'Eau :
Service de l'Eau et de l'Assainissement
296 avenue Bollée
72039 Le Mans Cedex 9 CS40010
Tél : 02.43.47.39.00 (eau) / 02.43.47.47.01. (assainissement)
Accueil du lundi au vendredi de 8H30-12H00 et 13H00-17H00
- Equipe d'astreinte 24H/24H, intervention en cas d'urgence
Tél : 02.43.47.39.00. (Usine de l'Epau)



Références : **122/1/01437502 1 01161 /K/65**

Adresse de branchement

72000 LE MANS

site :

abonné :

rol. : 2016-1

Nom et adresse du destinataire de la facture

CH :

M.

72000 LE MANS

FACTURE EAU

du 5 janvier 2016

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

296, avenue Bollée

72039 LE MANS cedex 9

Horaire d'ouverture au public :

8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h30

du Lundi au Vendredi

Renseignements 02.43.47.40.50

Déménagements 02.43.47.40.60

Prélèvements 02.43.47.40.70

Urgences 02.43.47.39.00

tva intracommunautaire FR03247200132

Total EAU : 212,20

Total ASSAINISSEMENT : 234,36

FACTURE TARIF 2016

LE MANS

Pour 120 m3

12 mois location compteur

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au verso)

Production et distribution de l'eau potable	159,72
Collecte et traitement des eaux usées	212,76
Organismes publics	63,02
Montant TVA	11,06
Montant TTC de la facture en euros	446,56

Facture à régler avant le :

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier :

Montant :

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :

Titulaire du compte :

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

Références :

site :

abonné :

72000 LE MANS

Compteur n°	Nouveau Relevé			Ancien Relevé			Volume	Volume facturé : déduction faite d'éventuels compteurs divisionnaires
	Opération	Date	Index	Opération	Date	Index		
89156520	Estimé	31/12/2016	120		01/01/2016	0	120	120 m3
Désignation			Quantité	PU H.T.	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Production et distribution de l'eau potable								
Eau	01/01/16 - 31/12/2016		120 m3	1,0410	124,92	5,50	6,87	131,79
Abonnement 015V diamètre	01/01/16 - 31/12/2016		12 mois	2,9000	34,80	5,50	1,91	36,71
Sous-Total					159,72		8,78	168,50
Collecte et traitement des eaux usées								
Assainissement	01/01/16 - 31/12/2016		120 m3	1,7730	212,76	0,00	0,00	212,76
Sous-Total					212,76		0,00	212,76
Organismes publics								
Préservation des ressources	01/01/16 - 31/12/2016		120 m3	0,0452	5,42	5,50	0,30	5,72
Modernisation des réseaux	01/01/16 - 31/12/2016		120 m3	0,1800	21,60	0,00	0,00	21,60
Pollution	01/01/16 - 31/12/2016		120 m3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Sous-Total					63,02		2,28	65,30
TOTAL					435,50		11,06	446,56

FACTURE TARIF 2016
LE MANS
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur

N° 3 : La conformité bactériologique et chimique de l'eau

La qualité bactériologique :

Elle correspond à la recherche régulière de bactéries naturellement présentes dans l'intestin de l'homme et des animaux et dont la présence dans l'eau de consommation reflète une contamination. L'eau doit être exempte en particulier de bactéries Escherichia Coli (coliformes d'origine fécale) et d'entérocoques (streptocoques fécaux).

La qualité chimique (quelques exemples) :

Nitrates : Les nitrates sont des éléments fertilisants.

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

L'eau ne doit pas contenir plus de 50 mg/l (milligrammes par litre) de nitrates. La moyenne annuelle de 2016 est de 19 mg/l.

Pesticides : La présence de pesticides provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou désherber.

Certains pesticides ont ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé, s'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire par substance, très faible car de 0,1 µg/l (0,0001 mg/l), est inférieure aux seuils de toxicité connus.

En 2016, un dépassement a été constaté pour les substances recherchées, analyse du 14 mars 2016, valeur de 0,11 µg/l pour le paramètre métolachlore ESA, molécule issue de la dégradation du métalochlore ou du S matalochlore (herbicide). La quasi-totalité des substances se situent en dessous des limites de quantification. La filtration par charbon actif diminue efficacement les concentrations en pesticides.

Fluor : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé.

Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg/l a été fixée pour tenir compte des risques de fluorose dentaire et la moyenne annuelle se situe à 0,07 mg/l.

Dureté (ou TH) : La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource.

La moyenne annuelle de 2016 est de 29° F (degrés français), eau moyennement dure.

La mise en place d'un traitement d'adoucissement n'est pas nécessaire et même déconseillée pour la consommation de l'eau.

Bilan 2016 Eau destinée à la consommation humaine Le Mans

Domaine du contrôle :

Le contrôle s'attache à la fois à l'eau brute avant traitement (ressource) et à l'eau traitée (production et distribution) ; pour chacun de ces domaines, la réglementation en vigueur (arrêté du 11 janvier 2007) a fixé des limites et références de qualité. Selon le type d'eau, les analyses comportent différents paramètres : microbiologie, physicochimie, micropolluants minéraux et organiques, radioactivité ; les non-conformités intéressent une grande partie de ces paramètres.

Etendue des analyses :

* 12 analyses d'eau brute, soit un total d'environ 550 dosages, dont certains regroupent eux-mêmes un ensemble de substances (cas des pesticides et des Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques)

* 47 analyses d'eau à la production et 199 d'eau de distribution, soit plus de 4500 dosages (dont pesticides, HPA et TriHaloMéthanes)

Non-conformités (signalées par l'ARS) :

Limites de qualité :

eau brute : pas de dépassement

eau traitée : 1 dépassement sur le paramètre pesticide métolachlore ESA du 14 mars 2016 en sortie d'unité de production (valeur 0,11 µg/l), soit un taux de conformité global supérieur à 99,5 %.

Références de qualité :

eau brute : aucun dépassement.

eau traitée : Analyses chimiques 21 dépassements de COT, plus 1 dépassement sur le paramètre turbidité du 24 mars 2016 en sortie d'unité de production (valeur 0,63 NFU)

Interprétation :

Très bonne qualité bactériologique : aucun dépassement de limites et de références de qualité.

Bonne qualité chimique : Absence de dépassement des limites de qualité pour les éléments majeurs de l'eau (dont les nitrates), les métaux (dont l'aluminium) et les micro polluants organiques sauf à une reprise pour un paramètre pesticide molécule métolachlore ESA. Autre dépassement, en référence de qualité, la présence persistante du carbone organique; dans les conditions actuelles, le charbon actif n'a qu'une faible action et seule la rénovation de la filière de décantation pourra rendre cet élément conforme ainsi qu'un dépassement de la référence de qualité pour le paramètre turbidité. Les résultats d'une analyse D2MT ont montré un dépassement d'une limite de qualité sur le paramètre cuivre (2,17 mg/l) sur le point de prélèvement MJC Ronceray . Ces résultats sont cependant considérés comme conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis de la qualité de l'eau distribuée puisqu'ils sont uniquement représentatifs de la qualité au point de distribution et dépendent de nombreux paramètres du domaine privé (type de canalisation/temps de séjour ...).Une information a été faite au propriétaire concerné en l'invitant à opérer les modifications sur son réseau d'eau potable privé.

Ces résultats sont téléchargeables sur le site de Le Mans Métropole, <http://www.lemans.fr/>.

Chaque année, les abonnés reçoivent un bilan de l'eau distribuée. Il fait la synthèse des analyses effectuées sur l'eau brute de l'Huisne, celle traitée à l'usine de l'Épau et celle distribuée.

LE MANS

ORIGINE DE VOTRE EAU

Unité de distribution : **LE MANS**.
Communes desservies : LE MANS.
Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) : LE MANS METROPOLE.
Ressource : rivière l'Huisne.
Filière de traitement : Coagulation - Décantation - Filtration sur sable - Ozonation - Filtration sur charbon actif - Désinfection au chlore.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis à vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles. **Pour le réseau considéré, la procédure réglementaire est achevée mais pas de ressource de secours (retenue d'eau brute non réalisée).**

CONTRÔLE DE VOTRE EAU

L'ARS assure la mise en œuvre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 258 prélèvements réalisés en 2016. Les analyses sont réalisées par le laboratoire Inovalys agréé par le ministère chargé de la santé.

BONNES PRATIQUES D'USAGE

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à envisager dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation physique des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas de non respect de la réglementation. L'usage d'un puits privé doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie.

APPRÉCIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2016

QUALITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANTE.
PRÉSENCE D'UN PRODUIT DE DÉGRADATION DE PESTICIDES (ESA METOLACHLORE) A UNE TENEUR SUPÉRIEURE À 0,1 µG/L. CETTE SITUATION NE PRÉSENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ DES USAGERS AU REGARD DE LA VALEUR LIMITE DE CONSOMMATION (510 µG/L) DÉFINIE EN 2013 PAR L'ANSES (AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL). EN CONSÉQUENCE, CE DÉPASSEMENT N'A PAS ENTRAÎNÉ DE RESTRICTION À LA CONSOMMATION.

APPRÉCIATION DE VOTRE EAU POUR QUELQUES PARAMÈTRES

BACTÉRIOLOGIE	<i>Très bonne qualité bactériologique</i>	
Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination d'origine fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.	Taux de conformité	100 %

NITRATES	<i>Conforme à la limite de qualité</i>	
La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de « maladie bleue » du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.	Minimum	13 mg/L
	Moyenne	19 mg/L
	Maximum	27 mg/L

PESTICIDES	<i>ESA METOLACHLORE</i>	
Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule, et de 0,5 µg/L pour le total des molécules détectées. Ces valeurs sont fixées à titre de précaution, le dépassement de ces exigences de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.	Durée de la non-conformité :	Valeur maximale : 32 265 jours
		0,11 µg/L

FLUOR	<i>Teneur faible en fluor : un apport complémentaire est possible après avis médical</i>	
La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.	Moyenne	0,07 mg/L

DURETÉ	<i>Eau calcaire, dureté moyenne</i>	
La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.	Minimum	21 °F
	Moyenne	29 °F
	Maximum	32 °F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRÉSENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE À VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

Les derniers résultats de la qualité de l'eau dans votre mairie et sur www.eaputable.sante.gouv.fr

Des informations complémentaires, des bilans sur www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale de la Sarthe

19, boulevard Paixhans – CS 71914 - 72019 Le Mans Cedex 2 – Courriel : ars-dt72-sspe@ars.sante.fr

N° 4 : Budget Eau – Fonctionnement – Année 2016

RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant réalisé au CA 2016	Montant réalisé au CA 2015	Variation en %
<u>Recettes réelles</u>			
- Ventes d'eau globale	10 238 808,91	10 147 556,88	0,90%
<i>dont "usagers"</i>	7 534 672,48	7 425 267,34	-
<i>dont "syndicat vente en gros"</i>	2 704 136,43	2 722 289,54	-
- Location de compteurs	3 470 053,33	3 407 083,76	1,85%
- Travaux	142 191,00	164 475,30	-13,55%
- Diverses recettes réelles	359 036,33	430 910,74	-16,68%
- Redevance "prélèvement sur la ressource" (versement à l'Agence de l'Eau)	466 298,07	470 858,76	-0,97%
- Redevance "pollution d'origine domestique" (versement à l'Agence de l'Eau)	1 957 723,05	1 985 537,70	-1,40%
<u>Sous-total</u>	16 634 110,69	16 606 423,14	0,17%
<u>Recettes d'ordre</u>			
- Travaux en régie	90 814,08	249 999,63	-63,67%
- Transfert des subventions	121 304,77	122 594,48	-1,05%
<u>Sous-total</u>	212 118,85	372 594,11	-43,07%
- Reports d'excédents n-1	3 045 537,78	3 614 286,77	-15,74%
TOTAL GENERAL	19 891 767,32	20 593 304,02	-3,41%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant réalisé au CA 2016	Montant réalisé au CA 2015	Variation en %
<u>Dépenses réelles</u>			
- Dépenses du personnel	4 630 316,12	4 798 226,29	-3,50%
- Intérêts rattachés à l'exercice	478 310,69	519 249,91	-7,88%
- Contribution aux charges du budget général	1 419 810,00	1 459 768,00	-2,74%
dont frais d'administration générale	697 300,00	758 642,00	-8,09%
dont frais de personnel de la collectivité de rattachement	722 510,00	701 126,00	3,05%
- Créances irrécouvrables	302 098,98	441 572,63	-31,59%
- Reversement redevance "prélèvement sur la ressource"	465 500,00	490 200,00	-5,04%
- Reversement redevance "pollution d'origine domestique"	1 895 595,00	1 919 328,00	-1,24%
- Dépenses courantes d'exploitation	1 656 475,20	1 621 597,95	2,15%
- Charges exceptionnelles (dont annulation de titres de recette)	116 040,41	121 047,53	-4,14%
<u>Sous-total</u>	10 964 146,40	11 370 990,31	
<u>Dépenses d'ordre</u>			
- Amortissement des biens	2 955 514,92	2 858 541,50	
- Provisions pour charges futures	-	1 000 000,00	
- Valeur comptable nette (cession en N)	-	421,00	
<u>Sous-total</u>	2 955 514,92	3 858 962,50	
TOTAL GENERAL	13 919 661,32	15 229 952,81	

Budget Assainissement – Fonctionnement – Année 2016

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant réalisé au CA 2016	Montant réalisé au CA 2015	Variation en %
<u>Recettes Réelles</u>			
- Redevance assainissement	15 523 078,41	15 269 802,91	+1,66%
<i>dont abonnés ordinaires</i>	14 937 136,25	14 845 439,17	+0,62%
<i>dont Ruaudin (régie)</i>	234 948,88	154 231,68	+52,34%
<i>dont Champagné, et communes ex Antonnière (part collectivité)</i>	350 993,28	270 132,06	+29,93%
- Participation budget principal - Evacuation Eaux Pluviales	5 890 330,00	5 788 879,00	+1,75%
- Prestations de services (conventions industriels rejets eaux usées)	1 506 469,72	1 437 399,50	+4,81%
- Participation raccordement assainissement collectif - Lotissement commune d'Aigné	0,00	57 200,00	-100,00%
- Facturation des branchements	611 786,92	440 673,75	+38,83%
- Cessions diverses	7 273,00	950,00	NS
- Produits financiers (différentiel d'intérêts)	168,02	1 096,72	-84,68%
- Diverses recettes	213 045,91	214 831,70	-0,83%
Sous-total	23 752 151,98	23 210 833,58	+2,33%
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 460 786,19	1 551 461,90	-5,84%
Total 1	25 212 938,17	24 762 295,48	+1,82%
<u>Recettes d'ordre</u>			
- Quote part de subventions d'investissement virée au résultat	1 172 476,00	1 224 540,17	-4,25%
Total 2	1 172 476,00	1 224 540,17	-4,25%
- Reports d'excédents N-1	7 925 740,65	7 224 185,21	+9,71%
Total Général	34 311 154,82	33 211 020,86	+3,31%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant réalisé au CA 2016	Montant réalisé au CA 2015	Variation en %
<u>Dépenses Réelles</u>			
- Dépenses de personnel	4 147 161,55	4 252 765,89	-2,48%
- Charges d'intérêts	907 631,66	1 511 787,08	-39,96%
- Contribution aux charges du budget général	1 249 741,00	1 202 834,00	+3,90%
<i>Dont frais d'administration générale</i>	698 565,00	667 972,00	+4,58%
<i>Dont frais de personnel de la collectivité de rattachement</i>	551 176,00	534 862,00	+3,05%
- Créances irrécouvrables	362 816,30	481 264,20	-24,61%
- Redevance exploitation - Station La Chauvinière	6 353 615,55	6 152 436,08	+3,27%
- Dépenses courantes d'exploitation	1 536 089,15	1 439 148,58	+6,74%
- Charges exceptionnelles	173 581,14	211 158,04	-17,79%
Sous- total	14 730 636,35	15 251 393,87	-3,41%
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (versement à l'Agence de l'Eau)	1 540 000,00	1 450 349,00	+6,18%
Total 1	16 270 636,35	16 701 742,87	-2,58%
<u>Dépenses d'ordre</u>			
- Amortissement des biens	6 715 375,16	6 712 006,34	+0,05%
- Provisions pour charges futures	0,00	1 858 609,00	NS
- Régularisation transfert subvention reçue	0,00	11 972,00	NS
- Régularisation patrimoniale suite à la cession d'un photocopieur	1 335,82	0,00	NS
Total 2	6 716 710,98	8 582 587,34	-21,74%
Total Général	22 987 347,33	25 284 330,21	-9,08%

Budget Assainissement non collectif Compte Administratif 2016

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé au 1^{er} janvier 2006. Ce dispositif est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome situées sur le territoire de Le Mans Métropole. Les missions prises en charge par le service consistent à la fois à effectuer un contrôle sur la conception et la réalisation d'une installation nouvelle et également d'évaluer l'ensemble des équipements existants. Le service rend ensuite un avis technique sur la conformité ou non du système d'assainissement non collectif.

L'ensemble des dépenses et recettes du SPANC doit faire l'objet d'une comptabilité distincte au sein du budget Assainissement.

ETAT DE REPARTITION DE CREDITS AFFERENTS AU SPANC

(Article 2 du décret N°-2000-37 du 13 mars 2000)

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
Personnel	89 200	Redevance Assainissement Non Collectif 89 200
Contribution aux charges du Budget Principal	- €	53 vérifications de conception et d'exécution à 140€
Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	51 diagnostics de vente à 140€
		622 contrôles périodiques à 120€
Total dépenses	89 200 €	Total recettes
		89 200 €

N° 5 : Note Agence de l'Eau



Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

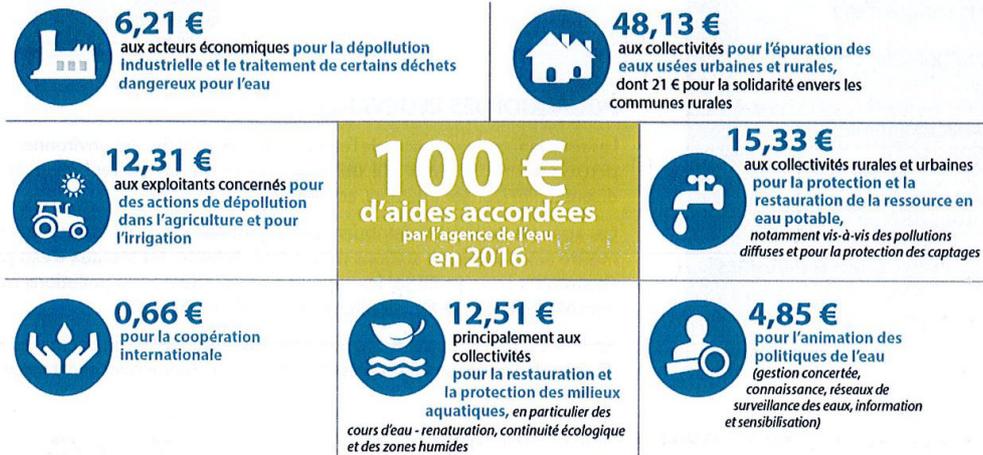


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

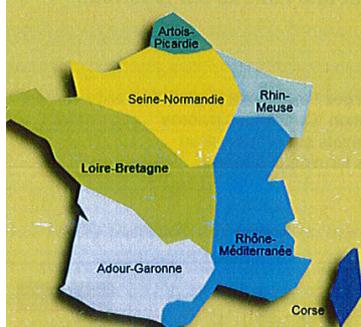
- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armorique
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vllaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?

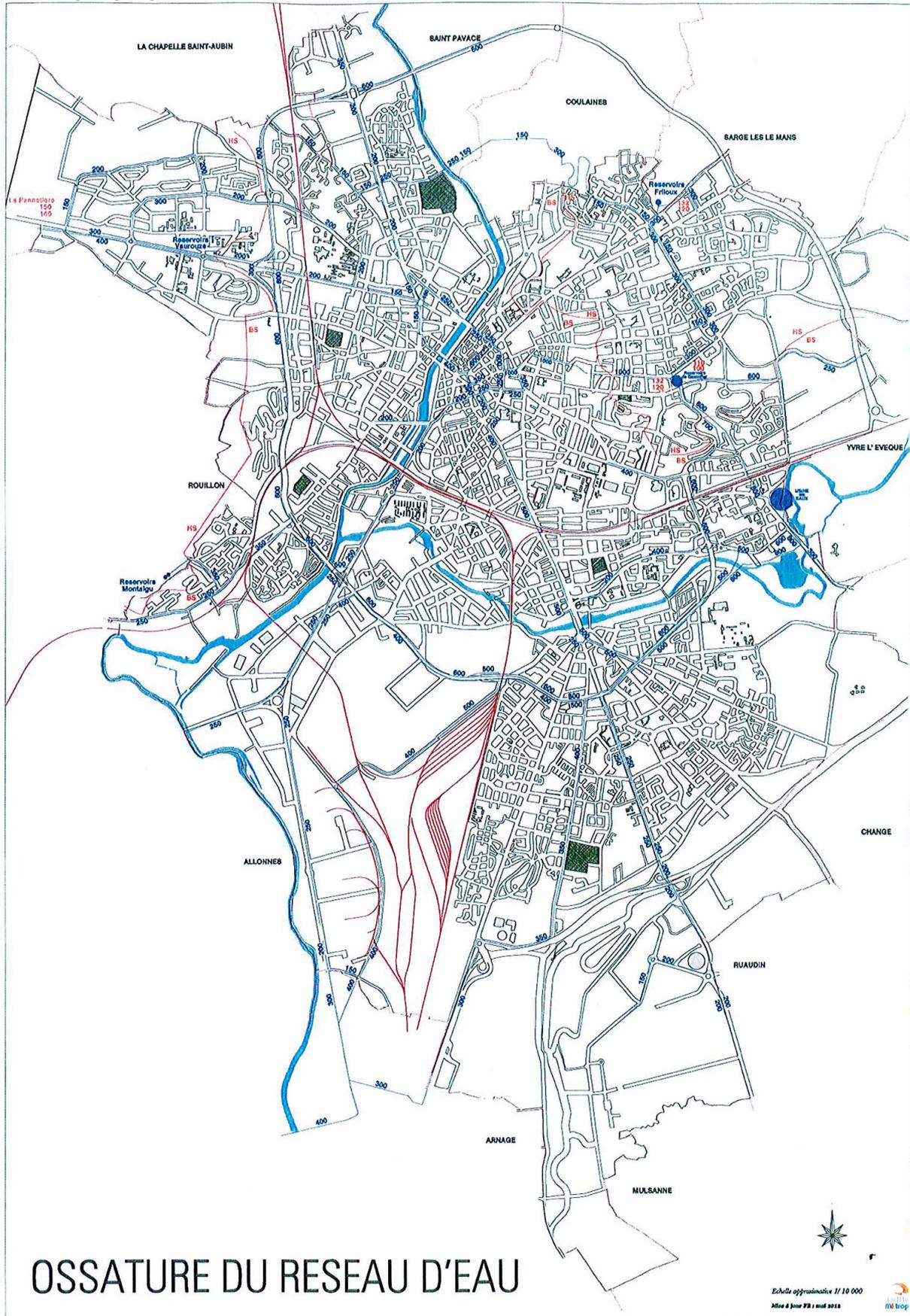


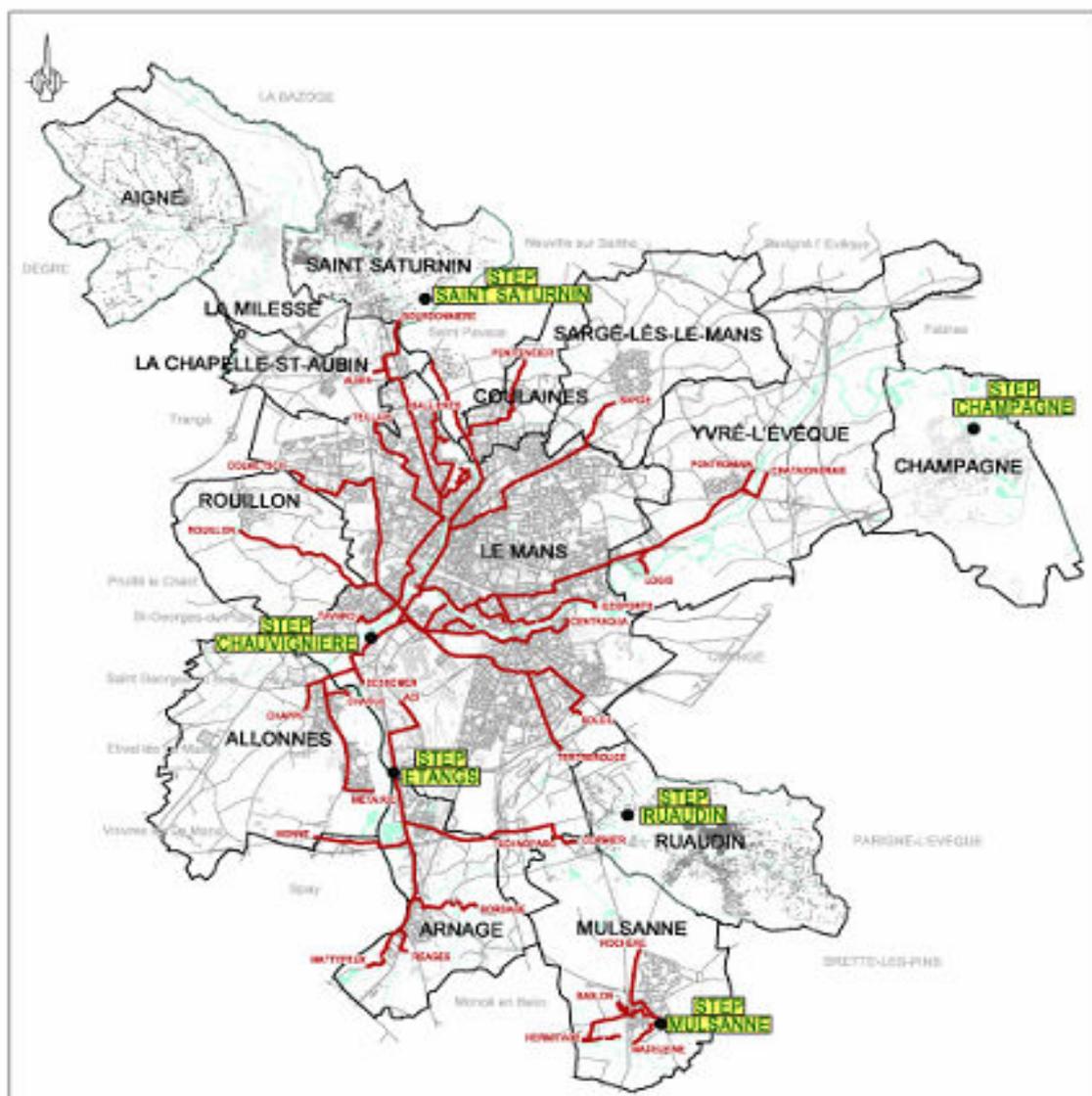
Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.



DTRE20 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DGED-AERM • mars 2017
 Impression : Groupe Loue - Imprimé sur papier PEFC® sous licence 10-91-1316
 Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istocphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

N° 6 : Synoptiques Eau et Assainissement





**LE MANS METROPOLE
ASSAINISSEMENT
OSSATURE DES RESEAUX**

N° 7 : Veille juridique :

Loi n° 15-026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau : elle a comme objectifs de fixer les règles de la gestion durable et équitable des ressources en eau, de fixer les règles de responsabilités relatives au service public de l'eau et de l'assainissement en les adaptant aux exigences actuelles du développement économique et social du pays, protéger la ressource en eau et réglementer son utilisation.

Arrêté du 20 janvier 2016 : définit la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau en vue de transfert de compétences eau et assainissement aux EPCI.

Ordonnance 2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisations d'urbanismes, police de l'eau et atteinte aux espèces protégées.

Décret 2016-355 du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement afin de ne pas présenter de dangers pour la santé, la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation.

Arrêté du 28 avril 2016 relatif à l'affichage du prix au litre sur les factures d'eau.

Note d'information portant sur la nouvelle organisation territoriale sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale.

Arrêté du 26 avril 2016 relatif à la réutilisation des eaux usées pour les cultures, issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines, pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts en repoussant la mise en conformité des installations existantes prévue pour 2016 à 2019.



Vu pour être annexé à la délibération n° 60
du Conseil Communautaire
en date du 29 juin 2017

Pour le Directeur Général empêché
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation